

À LA DÉCOUVERTE D'UN FAUX VOLTAIRIEN :
MARGINALIA APOCRYPHES SUR LES *OBSERVATIONS*
CRITIQUES

Christiane Mervaud

Université de Rouen

Christophe Paillard

Ferney-Voltaire ; UMR 5611 (LIRE)

279

REVUE VOLTAIRE N° 8 • PUPS • 2008

In memoriam Joseph Patrick Lee (1942-2006)

Pour parachever l'œuvre du *Corpus des notes marginales*¹, la *Revue Voltaire* invitait en 2006 les voltairistes à retrouver les ouvrages marginés par Voltaire « qui ne figurent pas dans les collections de la Bibliothèque publique de Saint-Pétersbourg » et à en éditer les *marginalia*². Son avis de recherche portait à l'attention du public un exemplaire des *Observations critiques sur l'histoire de France écrite par Mézeray* (Paris, 1700), œuvre médiocre attribuée tantôt au père Gabriel Daniel (1649-1728), historien jésuite, protégé de Louis XIV et du père Lachaise, et tantôt à Pierre de Lesconvel, romancier et historien breton (1650 ?-1712). La communauté scientifique a retenu la première attribution qui ne va pourtant pas de soi. Nous n'entrons pas dans ce débat sinon pour exclure du titre toute référence au P. Daniel et pour ne plus désigner l'ouvrage

- 1 Berlin, Akademie-Verlag, puis Oxford, Voltaire Foundation, 1978-, 6 vol. parus [ci-après, CN]. Cf. *Bibliothèque de Voltaire. Catalogue des livres*, Moscou et Leningrad, 1961 [ci-après, BV].
- 2 J. Vercausse, « *Marginalia* sur des exemplaires de Voltaire extérieurs à Saint-Pétersbourg », *Revue Voltaire*, 6 (2006), p. 359-361 (ici p. 359). Cf. G. Bengesco, *Voltaire. Bibliographie de ses œuvres*, Paris, Librairie académique Perrin, 1882-1885, 4 vol., [ci-après, Bengesco], n° 1912, t. 2, p. 428-429.

désormais que comme les *Observations critiques*³. Ces *Observations* critiquent sans aménité ni pertinence l'*Abrégé chronologique, ou Extrait de l'« Histoire de France »* de François-Eudes de Mézeray (1610-1683), paru en 1688. Édités pour la première fois par Alphonse François en 1860 et réédités en 1865⁴, les *marginalia* sur les *Observations critiques* passèrent dans l'édition du Siècle puis dans Moland⁵, qui fait autorité avant l'achèvement des *Œuvres complètes de Voltaire (OCV)* en cours de publication à Oxford. Dans les deux éditions des *Œuvres complètes*, ces notes récemment découvertes étaient auréolées d'un prestige particulier : elles furent éditées séparément des rares *marginalia* connus aux lecteurs du XIX^e siècle⁶. La localisation de l'exemplaire annoté ne soulève pas de difficulté. Theodore Besterman⁷ annonça dès 1961 son acquisition par l'Institut et Musée Voltaire (IMV) de Genève⁸. L'appel de la *Revue Voltaire* à rééditer les notes est justifié étant donné la distance qui sépare nos exigences scientifiques de celles du XIX^e siècle. La collation d'A. François est fautive : il modernise la graphie, fusionne ou omet de relever des notes, intervertit leur

- 3 Le Catalogue de la Bibliothèque nationale de France (BnF) admet l'un et l'autre auteur. Après avoir attribué l'ouvrage à Daniel dans les premières éditions du *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, A.-A. Barbier accorde sa préférence à Lesconvel dans la troisième et dernière : « la lecture des *Observations* m'a forcé de revenir à l'ancienne opinion et de rendre cette mauvaise critique à son véritable auteur. En effet, le style des *Observations critiques* n'a aucune ressemblance avec celui du P. Daniel » (Paris, 1872-1879, 4 vol., t. 3, col. 597-598). La *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* de Sommervogel suit Barbier.
- 4 *Voltaire à Ferney. Sa correspondance avec la duchesse de Saxe-Gotha suivie de lettres et de notes historiques entièrement inédites recueillies et publiées par MM. Evariste Bavoux et Alphonse François*, Paris, Didier, 1860 [ci-après, *Voltaire à Ferney*] ; *Voltaire à Ferney. Sa correspondance avec la duchesse de Saxe-Gotha suivie d'autres lettres et de notes pour Mézerai contre le P. Daniel*, 2^e éd., Paris, Didier, 1865. Changement de titre significatif : les *marginalia* en viennent à constituer une pièce de choix presque aussi importante que l'apparat de la correspondance avec Saxe-Gotha.
- 5 Voltaire, *Œuvres complètes*, Paris, Édition du Siècle, 1870, 8 vol., t. 8, p. 1111-1118 ; éd. L. Moland, Paris, Garnier, 1877-1885, 52 vol. [ci-après, M], t. 29, p. 411-438. Cf. Bengesco, n° 1912, t. 2, p. 428-429 et N. Cronk, « Voltaire's marginalia : who is the intended readership ? », *Revue Voltaire*, 7 (2007), p. 137-153 (ici p. 153).
- 6 Les notes sur les *Observations critiques* couronnent la *Correspondance* de l'ultime volume du Siècle (t. 8) et elles apparaissent chez Moland comme un élément constitutif des *Mélanges* dans leur suite chronologique (t. 29), et non à la fin de ceux-ci comme une série de trois *marginalia* non datés (t. 32).
- 7 Th. Besterman, « Notes marginales de Voltaire », *Musées de Genève*, 14 (avril 1961), p. 15-16.
- 8 Genève, IMV, Mézeray 1700/1. Nous exprimons notre vive gratitude à François Jacob, directeur des « Délices », ainsi qu'à M^{me} Catherine Walser et à M. Flavio Borda di Agua (IMV), à MM. Nicholas Cronk (Université d'Oxford), Daniel Droixhe (Université de Liège), Olivier Ferret (Université de Lyon II), José-Michel Moureaux (Université de Caen), Jacques Quentin (libraire, expert ès livres anciens à la Fondation Martin Bodmer de Genève) et Jerom Vercruyse (Université de Bruxelles). Les experts judiciaires que nous avons consultés n'ont pas souhaité s'exprimer.

ordre, les rectifie sans l'indiquer et se garde de signaler la multiplicité des mains marginant l'exemplaire ou de préciser que trois *marginalia* ne sont pas de la plume de Voltaire ni de celle d'un de ses secrétaires. Son travail n'ayant rien de scientifique, force est d'établir une édition critique, d'autant plus attendue que l'ouvrage constitue un livre copieusement annoté et non dénué d'intérêt du point de vue historiographique. Le protocole initial commandant le dispositif d'annotation écarte l'attribution à Lesconvel pour retenir celle au « Père Daniel ». Apologie de Mézeray lavé des accusations infamantes d'un jésuite de cour et véritable discours de la méthode historique, la critique dont Daniel fait l'objet érige en obligation déontologique le devoir d'impartialité de l'historien : « l'histoire juge et ne flatte pas » ; elle « rapporte ce qui est, et non ce qui peut être » ; devant se fonder sur l'étude des « mémoires contemporains », elle ne saurait se réduire à une « gazette éloquente ».

Donner une édition critique de ces *marginalia* : telle était notre ambition initiale. Nous dûmes y renoncer pour réorienter la recherche dans une autre direction. L'étude attentive de l'exemplaire des Délices nous détermine en effet à formuler les plus sérieuses réserves sur l'authenticité des notes. Ces réserves ne portent pas seulement sur les annotations dont A. François omet de signaler qu'elles ne sont pas de la main de Voltaire, mais aussi sur celles qui semblent être de sa plume. Faut-il pour autant les retrancher du corpus ? Certaines d'entre elles ne pourraient-elles malgré tout être authentiques ? Nous réservons une place au doute, même si ces notes nous paraissent globalement tomber sous le coup de ce que Voltaire nommait « le crime de faux⁹ ». Nous entendons seulement susciter au sein de la communauté voltairiste une réflexion sur la problématique de l'apocryphe voltairien en matière de *marginalia*. Horrible soupçon ! La main de la plupart de ces notes ressemble si parfaitement à celle de Voltaire que d'éminents voltairistes, A. François et surtout Th. Besterman¹⁰, s'y sont laissé abuser. Si elle était bien celle d'un faussaire comme la présente enquête l'établira, la communauté scientifique doit se faire un devoir de réexaminer l'authenticité des textes, lettres et *marginalia* ayant intégré le corpus au cours du XIX^e siècle.

Avant d'évoquer les raisons de douter de l'authenticité de ces notes marginales, prenons la mesure des motifs qui incitèrent A. François à les admettre dans le corpus. Toutes se déploient dans le champ historiographique. Le scripteur principal juge les défauts et mérites comparés de Mézeray et de Daniel d'après l'exercice obligé de l'historiographie du « Grand Siècle »¹¹. Si « Voltaire

9 D 13550, à Damilaville, 12 septembre 1766.

10 Si l'érudition d'A. François est parfois sujette à caution (voir Bengesco, n° 1987, t. 3, p. 154), Besterman est, avec Beuchot, l'un des meilleurs éditeurs de Voltaire.

11 Voir J. Dagen et A.-S. Barrovecchio (dir.), *Voltaire et le Grand Siècle*, SVEC 2006:10.

n'admirait pas outre mesure l'historien François Eudes de Mézeray¹² », il appréciait encore moins le P. Daniel tout en se servant copieusement de l'un et de l'autre dans son œuvre historique¹³. Il possédait à Ferney quatre ouvrages de Mézeray et deux de Daniel¹⁴, chargés de notes, signets et traces de lecture qui témoignent de l'utilisation intensive qu'il en fit¹⁵. Si aucun des *marginalia* sur le premier n'est acrimonieux, quatre notes sur Daniel sont assassines¹⁶. Dans son œuvre imprimé, Voltaire reproche à Mézeray sa plume rugueuse, ne lui faisant grâce que de l'éloquent passage où il « s'élève au-dessus de lui-même¹⁷ ». Fréquente dans le corpus, la réprobation stylistique de « ces termes populaires, ces expressions triviales que la bienséance réprouve¹⁸ » constitue un motif récurrent des remarques sur les *Observations critiques*¹⁹. Plus encore que par son style, cette *Histoire* pêche par l'admission de faits fabuleux : « Il faut avouer, que Mézeray, dans son style dur, bas, inégal, mêle aux faits mal digérés qu'il rapporte, bien des absurdités pareilles : tantôt c'est Henri V roi d'Angleterre couronné roi de France à Paris, qui meurt des hémorroïdes, pour s'être, dit-il, assis sur le trône de nos rois ; tantôt c'est saint Michel, qui apparaît à Jeanne d'Arc²⁰ ». Voltaire reconnaît cependant que Mézeray s'est bonifié : cible des *Observations critiques*, l'*Abrégé chronologique* témoigne pourtant de plus d'esprit critique que l'*Histoire de France* de 1643-1651²¹. Voltaire tient également rigueur à cet historien de son antiféminisme dont on

12 Th. Besterman, « Notes marginales de Voltaire », art. cit., p. 15.

13 Il les utilisa notamment dans l'*Essai sur les mœurs*, comme R. Pomeau l'indique dans son édition critique (Paris, Garnier, 1963, 2 vol.), t. 1, p. 306, n. 1 ; p. 435, n. 1 ; p. 447, n. 1 ; p. 633, n. 1 ; p. 713, n. 1 ; p. 720, n. 1 ; t. 2, p. 194, n. 1, 2 et 3 ; p. 195, n. 1 ; p. 201, n. 1 ; p. 202, n. 1 ; p. 496, n. 1 et 2 ; p. 517, n. 1 ; p. 529, n. 1 ; p. 530, n. 1 et p. 556, n. 1. Sur l'usage qu'il fit du P. Daniel, voir L. Albina, « Voltaire et ses sources historiques », *Dix-huitième siècle*, 13 (1981), p. 349-359 (ici, p. 352-353).

14 BV 938-939 et 2443-2446.

15 *CN*, t. 3, p. 25-44 et t. 5, p. 610-616.

16 *CN*, t. 3, p. 27 (sur l'armée de Clovis qui improvise de concert un serment : « armée qui fait une phrase » ; cf. *M*, t. 30, p. 452), p. 32 (dénonciation du caractère « fabuleux » d'une remarque), p. 36 (il est « très faux » qu'Aldabéron ait perdu du temps à délibérer avec son conseil) et p. 43 (« quelle ignorance » lorsque Daniel fait du « gascon » Loignac un des gentilhommes de la chambre de Henri II ; cf. *Éclaircissements historiques*, *M*, t. 24, p. 510).

17 *Encyclopédie*, article « Éloquence », *OCV*, t. 33 (1987), p. 48.

18 Voir l'article « Genre de style », *OCV*, t. 33, p. 119. Cf. *Le Siècle de Louis XIV : Mézeray est « inégal dans son style »* (*M*, t. 14, p. 105).

19 Voir les notes 1, 12, 14, 26, 34, 45, 97, 119, 147, 148 et 180-182.

20 *Histoire de Charles XII*, « Préface » de 1748, éd. G. von Proschwitz, *OCV*, t. 4 (1996), p. 570. Cf. « Leningrad Notebook », *OCV*, t. 81, p. 411.

21 « Articles extraits de la *Gazette littéraire* », *M*, t. 25, p. 213 : « Mézeray, dans sa grande *Histoire*, dit que saint Michel, le prince de la milice céleste, apparut à cette fille ; mais dans son *Abrégé*, mieux fait que sa grande *Histoire*, il se contente de dire que "Jeanne

retrouve la trace dans deux *marginalia*²². Il réprouve enfin son patriotisme quand il le conduit à manquer à son devoir d'impartialité²³. Daniel n'est pas en reste de critiques. Voltaire censure son style, jugeant même ce défaut plus grave encore chez un auteur vivant à une époque plus récente²⁴. S'il juge son histoire trop événementielle²⁵, il ne lui pardonne pas d'être jésuite et courtisan, affiliations contraires à la neutralité de l'historien : « Daniel laisse toujours trop voir de quel pays et de quelle profession il est²⁶ ». Soumis à Rome et à l'absolutisme intolérant de Louis XIV, il ne saurait défendre le monarchisme éclairé que Voltaire appelait de ses vœux : « Le grand défaut de Daniel est de n'avoir pas été instruit des droits de la nation, ou de les avoir dissimulés. Il a omis entièrement les célèbres états de 1355. Il n'a parlé des papes, et surtout du grand et bon roi Henri IV, qu'en jésuite ; nulle connaissance des finances, nulle de l'intérieur du royaume ni des mœurs²⁷ ». Un des principaux griefs à son endroit est le Vert-Galant : « Le jésuite Daniel a beau me dire, dans sa très sèche et très fautive *Histoire de France*, que Henri IV, avant d'abjurer, était depuis longtemps catholique, j'en croirai plus Henri IV lui-même, que le jésuite Daniel²⁸ ». Voltaire met parfois les deux historiens sur un pied d'égalité en les renvoyant dos-à-dos : ils sont également inexacts, médisants et vains²⁹. « Mézeray et Daniel m'ennuient ; c'est qu'ils ne savent ni peindre ni remuer

assurait avoir commission expresse de Dieu de secourir la ville d'Orléans, et puis de faire sacrer le roi à Reims, étant, disait-elle, sollicitée à cela par de fréquentes apparitions des anges et des saints" ».

- 22 *Essai sur les mœurs*, éd. cit., t. 1, p. 713 ; *Questions sur l'Encyclopédie*, articles « Femme » et « Loi salique », M, t. 19, p. 98-99 et p. 611.
- 23 *Discours historique et critique sur la tragédie de Don Pèdre*, M, t. 8, p. 252 : « Mézeray n'épargna jamais les Espagnols. Un Tite-Live ne pouvait connaître cette partialité ». Cf. les « Articles extraits de la *Gazette littéraire* », M, t. 25, p. 170.
- 24 Voir l'article « Genre de style », *OCV*, t. 33, p. 119.
- 25 Voir l'article « Histoire » des *Questions sur l'Encyclopédie*, M, t. 19, p. 365 : « Daniel se crut un historien parce qu'il transcrivait des dates et des récits de bataille où l'on n'entend rien. Il devait m'apprendre les droits de la nation, les droits des principaux corps de cette nation, ses lois, ses usages, ses mœurs et comment ils ont changé. Cette nation est en droit de lui dire : Je vous demande mon histoire plus encore que celle de Louis le Gros et de Louis Hutin ». Critique comparable dans le *Supplément au Siècle de Louis XIV*, M, t. 15, p. 105.
- 26 « Articles extraits de la *Gazette littéraire* », M, t. 25, p. 170.
- 27 *Le Siècle de Louis XIV*, « Catalogue des écrivains français », notice « Daniel, Gabriel », M, t. 14, p. 61.
- 28 Article « Ana, Anecdotes » des *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. N. Cronk et Ch. Mervaud, *OCV*, t. 38 (2007), p. 294 et n. 37.
- 29 *Questions sur l'Encyclopédie*, article « Assassin », M, t. 17, p. 442 : « Le jésuite Maimbourg, le jésuite Daniel, vingt autres jésuites, Mézeray, quoiqu'il ne soit pas jésuite, répètent cette absurdité ».

les passions³⁰ ». Ni l'un ni l'autre ne sauraient passer pour des « Tite-Live³¹ » ! Mais si Voltaire estime Daniel supérieur à Mézeray pour les deux premières dynasties françaises, Mézeray emporte l'avantage sur la « troisième race », la seule qui intéresse le lecteur moderne³². Aussi l'auteur de *l'Essai sur les mœurs* accorde-t-il la préférence à « Mézeray, meilleur Français que le jésuite Daniel, et historien très supérieur dans les cent dernières années de la monarchie³³ ». À quelques nuances près, les *marginalia* des *Observations critiques* s'accordent avec ces jugements historiographiques, qui, repris par divers dictionnaires, dont ceux cités dans le protocole de lecture, étaient familiers aux lecteurs du XIX^e siècle. Ces notes devaient leur sembler authentiques. L'opposition qu'elles dressent de Mézeray et de Daniel devait même leur paraître piquante : « Mézeray prend le parti du peuple et le P. Daniel celui des rois³⁴ ».

Les vicissitudes des *marginalia* sur les *Observations critiques* constituent en elles-mêmes un « petit roman » selon le mot d'A. François. Propriété de Renouard, l'exemplaire marginé « fut mis en vente à la mort de ce savant libraire en 1857³⁵ ». François collaborait avec Cayrol à l'édition de *Lettres inédites*³⁶. Les deux lettrés « réunirent secrètement leur bourse pour cette acquisition » mais ils durent déchanter :

le livre trouva de nombreux et surtout de riches enchérisseurs, entre autres un docte étranger, un membre de la Chambre des Lords [Richard Tufton], admirateur éclairé de nos grands écrivains. Que pouvaient dans une enchère deux littérateurs, même associés, contre un pair des trois royaumes ? Nous eûmes beau dépasser, dans la chaleur de la lutte, le *maximum* que nous avions fixé à notre passion littéraire ; l'enchère fut poussée bien au-delà, et nous eûmes le dépit d'entendre prononcer en faveur d'un autre le mot fatal, *adjudgé* ! Nous avons poursuivi une conquête impossible. Après la vente, l'agent du noble pair nous dit, pour nous consoler, qu'il avait des pouvoirs illimités. Il fallut

30 D 2148, Voltaire à d'Argenson, 26 janvier 1740.

31 *Commentaire sur l'Esprit des lois*, M, t. 30, p. 447, n. 3.

32 *Éclaircissements historiques*, M, t. 24, p. 510-511 : « Remarquons que l'auteur de *La Henriade* et de *l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, ayant lu autrefois dans Daniel l'histoire de la première race, écrite d'après Cordemoi, la trouva meilleure que celle de Mézeray ; il lui rendit justice. Mais lorsqu'ensuite il lut la troisième race, il la trouva fort infidèle, et lui rendit plus de justice encore ».

33 *Essai sur les mœurs*, éd. cit., t. 2, p. 496. Sur cette supériorité de Mézeray, voir F. Bidouze, « Autour du François II du Président Hénault (1747) », *SVEC* 2007:07, p. 70, n. 21. Dans le *Supplément au Siècle de Louis XIV*, Voltaire écrit cependant de *l'Histoire* du P. Daniel qu'elle est « la meilleure de toutes » mais en assortissant ce prétendu éloge de sérieuses réserves (M, t. 15, p. 105).

34 Note 116.

35 *Voltaire à Ferney*, op. cit., p. 449.

36 *Lettres inédites de Voltaire*, recueillies par M. de Cayrol et annotées par M. Alphonse François, Paris, Didier, 1860 (2^e éd., 1865). Bengesco, n° 1987, t. 3, p. 154-173.

donc renoncer aux *Remarques inédites sur le livre du père Daniel*. Toutefois on fit des démarches pour en avoir au moins communication. Mais le livre avait déjà passé la Manche, et même voyagé au loin. On ignorait le nom de l'heureux possesseur. Tout espoir était perdu.

Par un heureux hasard, le fils de lord Tufton faisait ses études en France. Il communiqua gracieusement l'exemplaire à A. François pour examen :

Le lendemain, en effet, le livre était chez moi, et la durée du prêt était illimitée, comme l'avait été l'enchère. Aussitôt je m'empressai d'acheter le livre du père Daniel, aujourd'hui très inconnu et pourtant fort curieux, et je copiai soigneusement les notes autographes de Voltaire en regard du texte³⁷.

Reprise dans l'édition du Siècle et par Moland, cette narration romancée recèle des zones d'ombre. A. François signale que l'exemplaire comporte un *ex-libris* manuscrit de Charles Nodier. Or l'on ne trouve aucune trace de son adjudication dans les trois ventes de Nodier³⁸. Par quel biais Renouard a-t-il acquis ce livre et pourquoi n'en a-t-il pas édité les notes³⁹ ? L'exemplaire passa dans la vente Renouard qui, contrairement à ce qu'écrivit François, n'eut pas lieu en « 1857 » mais en 1854. La notice du catalogue devait piquer la curiosité de Cayrol et de François : « Critique assez médiocre, mais rendue très piquante par de nombreuses et spirituelles notes de la main de Voltaire sur la plupart des pages. Elles sont inédites ». L'exemplaire que nous avons consulté porte des mentions marginales indiquant le montant de l'adjudication, soit « 260 francs », ce qui, de l'aveu de M. Jacques Quentin, expert ès livres anciens auprès de la Fondation Martin Bodmer de Genève, représente une somme considérable. À titre de comparaison, le volume précédent du catalogue, bien plus récent mais comparable en terme de format, les *Mémoires historiques et critiques sur divers points de l'Histoire de France* par Mézeray, in-12 de 1732, fut adjugé à 25,50 F. La simple mention de *marginalia* de Voltaire décupla le prix des *Observations critiques* qui atteignit la moitié de celui de l'*Abrégé chronologique de l'Histoire de France, par le sieur de Mézeray*, 7 volumes in-12, exemplaire d'une grande valeur bibliophilique : « Complet, et supérieur à l'exemplaire vendu si cher chez La Vallière. *L'Histoire des règnes de Louis XIII et Louis XIV*, par Limiers, 2 vol. (n° 2953) sera jointe

37 Voltaire à Ferney, *op. cit.*, p. 449-450.

38 *Catalogue d'une partie de[s] livres rares, singuliers et précieux dépendant de la bibliothèque de M. Charles Nodier...*, Paris, Merlin, 1827 (6 juin 1827) ; *Catalogue des livres curieux, rares et précieux, plusieurs sur peau de vélin, et sur papier de Chine, uniques avec dessins originaux, toujours de la plus belle condition, composant la Bibliothèque de M. Ch. Nodier*, Paris, Merlin, 1829 (28 janvier 1830) ; *Catalogue de la bibliothèque de feu Charles Nodier de l'Académie française*, Paris, J. Techener, 1844 (27 avril 1844).

39 Renouard édita les *marginalia* sur Chastellux (voir Bengesco, n° 1919, t. 2, p. 432).

à ce numéro⁴⁰ ». On comprend que les deux lettrés n'aient pu surenchérir sur Tufton. Après consultation de l'exemplaire par François, nous en perdons apparemment la trace pendant près d'un siècle jusqu'à son acquisition par l'IMV au début des années 1960. À l'exception des *Carnets*⁴¹, Besterman n'a fait aucun usage des *marginalia*. Après la fièvre initiale de l'acquisition, en serait-il venu à éprouver des doutes quant à l'authenticité du texte ?

L'exemplaire des *Observations* conservé aux Délices est un in-12, de 143 mm par 811 mm, dont la reliure d'origine ne comporte aucun manque ni défaut. Restées fraîches, les pages comportent une marge dont la largeur varie entre 17 et 24 mm. Elles portent des annotations de sept scripteurs, multiplicité qu'A. François s'est gardé de relever. Le feuillet précédant le faux-titre instaure le protocole de lecture, écrit d'une main identifiée par François et Besterman comme étant celle de Voltaire (scripteur A). Cinq mains annotent le feuillet de faux-titre : Charles Nodier au sommet, certifiant la présence de notes marginales de Voltaire (scripteur B) ; le scripteur C, attribuant à Daniel l'ouvrage par une mention portée sous le titre ; un des propriétaires du livre, Goury, portant son *ex-libris* manuscrit sous le frontispice (scripteur D), et, au verso, une citation des notices « Daniel (Gabriel) » des *Dictionnaires* de Chaudon et de Feller par une main inconnue (scripteur E). Le corps de l'ouvrage comporte trois écritures différentes. Essentiellement marginé par le scripteur A, il porte la trace de deux autres mains dont François a collationné les remarques comme si elles étaient de Voltaire : le scripteur F, auteur des notes 8 et 10 de la présente édition, et le scripteur G auteur de la note 106. Nous n'avons pu identifier les scripteurs C, D, E, F et G ; leurs écritures ne correspondent à aucune de celles des secrétaires de Voltaire (Longchamp, Collini, Francheville, Wagnière, Bigex, Durey de Morsan...). Le scripteur A est revenu à plusieurs reprises sur le texte comme le prouvent les nuances de l'encre. Les copies par le scripteur E des notices des *Dictionnaires* « de Caen » et « de Liège » cités par le scripteur A dans le protocole suggèrent une première tentative d'authentification des *marginalia*.

Les défauts de l'édition de 1860 justifient qu'on établisse scientifiquement le texte. Par ordre croissant de gravité, ces vices sont de dix ordres. 1. A. François omet de signaler les appels de note auxquels recourent les scripteurs A et G. 2. Il ne désigne pas l'emplacement des *marginalia* dans l'imprimé, ne

40 *Catalogue d'une précieuse collection de livres, manuscrits, autographes, dessins et gravures composant la bibliothèque de feu M. Antoine-Augustin Renouard, ancien libraire, maire du XI^e arrondissement [...]*, Paris, Potier, Jules Renouard, et Londres, Barthès et Lowel, 1854 (vente du 20 novembre). Voir p. 281 : les *Observations critiques* forment le lot 2849.

41 *OCV*, t. 81 (1968), p. 77, n. 3 ; p. 374, n. 7 et p. 375, n. 1.

serait-ce qu'en indiquant la pagination. 3. Il modernise la graphie. Ce choix pourrait se justifier si l'orthographe ne s'avérait en l'occurrence être un critère décisif d'authentification. 4. Il corrige le texte sans le dire. 5. Il collationne des notes problématiques dont on conçoit mal qu'elles puissent être l'œuvre de Voltaire. 6. Il fusionne six notes distinctes : ses notes CXXXIX, CL, CLX forment respectivement les notes 45 et 46, 161 et 162, et 172 et 173 de la présente édition. 7. Il bouleverse l'ordre du texte (sa note CXXXIX, qui forme les notes 45 et 46, devrait apparaître à la suite de la note XL). 8. Sa leçon est fautive en huit endroits : A. François omet des italiques (« *henri IV* » dans la note 177) ou des mots (le participe « vu » dans la note 27 et la conjonction « donc » dans la note 86) ; il ajoute un article (« un » dans la note 28) ; il rectifie le texte (la note 53 porte « empressé à » et non « empressé de » et la note 95 « esther » au lieu d'« *Athalie* »). Enfin il se trompe : la note 106 interprète le trait terminal comme la marque des italiques, et la note 143 donne pour leçon « Ec[clésiastique] » au lieu de l'esperluette suivie d'un « c » (« &c » pour marquer « etc. »). 9. Il omet de collationner sept notes marginales (44, 51, 52, 54, 67, 128, 150). 10. Il attribue *a contrario* à Voltaire trois notes qui ne sont visiblement pas de sa main. Conjugués avec le fait que ce premier éditeur fut le seul voltairiste, semble-t-il, à avoir consulté les *Observations critiques* avant leur acquisition par Besterman, l'autorité et les défauts de son édition ont empêché la communauté scientifique de s'interroger sur l'authenticité du texte.

La difficulté de datation des *marginalia* a souvent été constatée⁴². Ceux-ci ne font pas exception. A. François et Th. Besterman suggèrent des dates contradictoires. Le premier estime que « ces remarques ont dû être écrites vers 1775 », datation reprise par l'édition du *Siècle* et par Moland⁴³. L'allusion de la note 98 au pape « Clément XIV » semble lui donner raison : le cardinal Ganganelli prit ce nom après son élection le 18 mai 1769. Réprouvant la datation de François, Besterman juge que « l'orthographe et l'écriture prouvent que » ces notes « sont antérieures d'au moins trente ans » à 1775, sans expliquer comment accorder cette affirmation avec l'allusion à Clément XIV⁴⁴. Érigeant la graphie en critère de datation, il marque cependant un point. Le scripteur A recourt systématiquement à la combinaison vocalique « oi » dans les désinences de l'imparfait et du conditionnel comme dans les mots

42 Sur cette difficulté, voir V. S. Lublinski, « La bibliothèque de Voltaire », *RHLF*, 4 (1958), p. 467-488 (ici p. 478-481), Ch. Mervaud, « Du bon usage des *marginalia* », *Revue Voltaire*, 3 (2003), p. 101-127 (ici p. 112-116) et N. Elaguina et O. Ferret, « Le chantier du *Corpus des notes marginales* », *Revue Voltaire*, 7 (2007), p. 127-136 (ici, p. 129).

43 *Voltaire à Ferney*, *op. cit.*, p. 451, n. 1.

44 Th. Besterman, « Notes marginales de Voltaire », *art. cit.*, p. 16, n. 3.

« foible » et « foiblesse ». Souhaitant rimer pour l'oreille plutôt que pour l'œil, Voltaire avait combattu cet archaïsme et modernisé l'orthographe pour la conformer, partiellement, à la phonétique. Il instaura cette révolution au début des années 1750 dans la première édition du *Siècle de Louis XIV* (1751) et il insista pour qu'elle soit respectée dans la seconde édition Walther des *Œuvres* (1752) et dans la première édition Cramer (1756). Plus que d'une révolution, il s'agit d'une religion orthographique que Voltaire n'a jamais reniée et qu'il enseigna à ses secrétaires Collini et Wagnière. Besterman y trouve justement un critère de datation : la graphie en « oi » est caractéristique de « la jeunesse de Voltaire⁴⁵ ». Par inadvertance, il semble s'être fait relaps de ce credo dans des notes sur un exemplaire de Chastellux de 1772, sur les *Œuvres* de D'Alembert de 1759-1767 ou sur un livre de Necker de 1775⁴⁶, mais ces régressions accidentelles constituent des cas isolés dans un ensemble systématiquement modernisé. Le critère orthographique appuie sérieusement la datation de Besterman, quelque vague qu'elle soit, et il constitue un élément important des réserves sur l'authenticité. On arguera que cette objection n'est pas dirimante. Dans l'allusion à Clément XIV, le scripteur n'use que de l'indicatif sous une forme voltairienne : « jay vu meme chose arriver lors de l'exaltation de clement 14 ». Pour résoudre la contradiction des datations, on supposera que l'exemplaire a été marginé à plusieurs reprises, les notes recourant à l'ancienne orthographe étant antérieures à 1750 et Voltaire revenant sur le texte après 1769 pour mentionner l'élection de Ganganelli. Nous nous trouverions donc en présence d'un exemplaire l'ayant accompagné près de trente ans, annoté à Paris ou à Cirey puis à Ferney, ce qui serait en soi singulier mais non impossible⁴⁷. Cette hypothèse ne peut cependant être maintenue : rédigé dans une orthographe archaïque, le protocole se réfère à des faits postérieurs à 1775⁴⁸, datation proposée par A. François, voire à la mort de Voltaire...

45 Bengesco, t. 2, p. 364, n. 1.

46 Voir *CN*, t. 2, p. 521, où apparaît la leçon il « faudroit ». Le reste du texte donne cependant il « était », il « faudrait », ils « appelaient », « faible ». Même remarque pour D'Alembert, t. 1, p. 83 (« disoit » mais « pouvait » et « faudrait ») et pour Necker (t. 6, p. 39 : « subjugueroient » mais « était », « faudrait », « aurait », « pouvait », etc.). À moins qu'il ne s'agisse d'une erreur de transcription ?

47 Si Voltaire vendit certains de ses livres en 1754, il reste « des zones d'ombre sur ce qui a été effectivement vendu et sur ce que Voltaire aurait acheté » : Ch. Mervaud, « Du bon usage des *marginalia* », art. cit., p. 113-114.

48 Postérieure à la dissolution de la Compagnie de Jésus, l'allusion du protocole à « l'ex-jésuite de Liège » n'est pas compatible avec l'orthographe archaïque du scripteur A s'il s'agissait de Voltaire.

Ces *marginalia* obéissent à une structure singulière dont il n'est pas d'exemple dans le *Corpus des notes marginales*⁴⁹. Ils sont commandés par un *protocole de lecture* qui en gouverne l'interprétation. En de rares occasions, on trouve certes dans le *Corpus* quelques mots apparaissant avant les annotations pour porter un jugement sur le livre ou en guise de fiche de lecture, mais ils ne constituent pas à proprement parler un protocole⁵⁰. Contrairement à la plupart des notes connues, ces *marginalia* ne sont pas écrits à la diable en vertu d'une lecture cursive mais réfléchis et soigneusement travaillés, dispositif qui, en un sens, leur permettrait presque d'accéder au statut d'œuvre littéraire⁵¹. Le protocole pose pour principe qu'en critiquant Mézeray, Daniel entendait faire sa cour au Roi-Soleil en défendant « adroitement et comme par les faits, que plusieurs rois de France ont été illégitimes, et souvent même adultérins. Par là, il voulait plaire à Louis XIV qui voulait faire pour ses bâtards ce qu'il n'a pu réussir à faire, c'est-à-dire à les élever tôt ou tard à la couronne ». Quatre notes abondent en ce sens⁵², neuf dénoncent la complaisance de Daniel pour Louis XIV et ses maîtresses⁵³, seize critiquent son esprit courtisan et sa déférence envers les autorités établies d'après le principe : « avec le P. Daniel le gouvernement n'a jamais tort ». « Ne dire jamais de mal de M. le prier, voici la devise du P. Daniel, en bon jésuite⁵⁴ ». Pour établir cette « clef » d'interprétation d'une histoire visant à légitimer les enfants naturels du Roi-Soleil, le protocole invoque l'autorité de Saint-Simon, de Chaudon et de Feller, le mémorialiste étant expressément nommé et les deux lexicographes implicitement en tant qu'auteurs du *Dictionnaire de Caen* et du *Dictionnaire de Liège*. Le fait est en soi surprenant. A-t-on jamais vu Voltaire se laisser guider dans sa lecture ou dans son écriture marginale par deux ennemis de plume, bénédictin et jésuite, comme des références faisant autorité ? Le protocole n'est pas l'œuvre d'un philosophe écrivant avec assurance mais d'un épigone suivant servilement les sources qu'il cite. Or ces trois références sont très suspectes.

49 Sous réserve de la parution des derniers volumes du *CN*.

50 Voir par exemple *CN*, t. 4, p. 422, ou la fiche de lecture du *Vrai Sens du Système de la nature* (*CN*, t. 4, p. 334).

51 O. Ferret, « Voltaire, lecteur de l'*Encyclopédie* », *Revue Voltaire*, 3 (2003), p. 79-99 (ici p. 99) : « À tout le moins est-il difficile de leur conférer sans précaution le statut d'œuvre, notamment en l'absence de toute forme de dispositif clairement organisé par lequel Voltaire s'emploie – comme il le fait presque toujours – à prendre en compte et à solliciter son lecteur ».

52 Notes 8, 60, 71 et 100.

53 Notes 13, 24, 32, 41, 48, 53, 115, 166 et 167 ; cf. les notes 169 et 171.

54 Notes 80 et 66 ; cf. les notes 10, 20, 46, 83, 87, 101, 105, 116, 135, 138, 142, 154, 174 et 179.

Voltaire n'utilise jamais dans son œuvre historique les *Mémoires* de Saint-Simon et il n'y fait aucune allusion dans sa correspondance. Avant leur première édition partielle en 1788, ils ne circulaient que sous forme manuscrite⁵⁵. Saint-Simon fournit au protocole sa clef d'interprétation en définissant l'objet de l'*Histoire de France* du P. Daniel :

tout l'ouvrage parut très évidemment composé pour persuader, sous l'air naïf d'un homme qui écarte les préjugés avec discernement et qui ne cherche que la vérité, que la plupart des rois de la première race, plusieurs de la seconde, quelques-uns même de la troisième, ont constamment été bâtards, très souvent adultérins et doublement adultérins, que ce défaut n'avait pas exclus du trône, et n'y avait jamais été considéré comme ayant rien qui en dût ni pût éloigner. [...] Les louanges de ce livre transpirèrent de chez M^{me} de Maintenon ; le roi en parla, et demanda à quelques-uns de sa cour s'ils le lisaient ; les plus éveillés sentirent de bonne heure combien il était protégé : c'était bien sûrement l'unique livre historique dont le roi et M^{me} de Maintenon eussent jamais parlé⁵⁶.

290

Daniel courtoiserait paradoxalement Louis XIV en affirmant la bâtardise de ses ancêtres et de la plupart de ses prédécesseurs sur le trône de France. Le protocole de lecture se contente d'appliquer aux *Observations critiques* la grille plaquée par Saint-Simon sur l'*Histoire de France* de Daniel. Mais Condorcet nous apprend un fait important. Lors de son ultime séjour à Paris, précédant sa mort le 30 mai 1778, Voltaire entendait réfuter les *Mémoires*, dont on ne sait ni quand ni comment il en prit connaissance sous forme manuscrite :

L'âge n'avait point affaibli l'activité de Voltaire, et les transports de ses compatriotes semblaient la redoubler encore. Il avait formé le projet de réfuter tout ce que le duc de Saint-Simon, dans ses mémoires encore secrets, avait accordé à la prévention et à la haine, dans la crainte que ces Mémoires, auxquels la probité reconnue de l'auteur, son état, son titre de contemporain, pouvaient donner quelque autorité, ne parussent dans un temps où personne ne fût assez voisin des événements pour défendre la vérité, et confondre l'erreur⁵⁷.

Le témoignage de Condorcet soulève deux problèmes. On conçoit mal que Voltaire cite favorablement un mémorialiste qu'il s'appropriait à « réfuter », et il

55 Saint-Simon est mort le 21 mars 1755. En décembre 1760, ses manuscrits furent « transférés par ordre du Roi au Dépôt des Affaires étrangères (Louvre) ». Les *Mémoires* parurent en 1788 sous une forme très réduite (2 vol. in-12). Voir Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Y. Coirault, Paris, Gallimard, Coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1982-1988, 8 vol., t. 1, « Introduction générale », p. XXV.

56 *Ibid.*, t. 4, p. 656.

57 Condorcet, *Vie de Voltaire*, M, t. 1, p. 276-277.

est difficile de concilier l'archaïque graphie du protocole avec des *marginalia* tardifs.

Il y a plus décisif. Le scripteur A cite dans le protocole les *Dictionnaires* de « Caen » et de « Liège », soit respectivement le *Dictionnaire historique* de Dom Louis-Mayeul Chaudon (10 mai 1737-28 mai 1817) et celui de François-Xavier Feller (18 août 1735-23 mai 1802). Bien qu'œuvre de l'auteur du *Dictionnaire antiphilosophique* et des *Mémoires pour servir à l'histoire de M. de Voltaire*, le premier *Dictionnaire* fait preuve de modération envers les philosophes des Lumières qu'il n'incrimine pas outre mesure⁵⁸. Paru « au pays des libraires contrefacteurs », le second n'est, selon le mot de Pierre Larousse, qu'un « plagiat effronté » de Chaudon dans lequel le plagiaire pousse l'outrecuidance jusqu'à accuser le plagié de s'être fait le fourrier de la philosophie moderne : il lui attribue « une très grande part de la révolution qui se fait dans les idées humaines »... Feller « ne changea rien à une foule d'articles, soit anciens, soit modernes, où l'esprit de parti n'a rien à démêler ; mais il arrangea à sa manière tous les personnages dignes d'encourir le blâme ou l'éloge, la haine ou l'affection des membres de la *compagnie de Jésus*⁵⁹ ». En réalité, Feller a « une mentalité de croisé rêvant de pourfendre l'infidèle⁶⁰ ». En l'occurrence, il s'avère plus favorable au P. Daniel que ne l'était Chaudon. Ces précisions ne sont pas sans incidences pour l'authentification des *marginalia*. Première anomalie, le scripteur A argue de Chaudon comme d'une autorité digne de foi alors que Voltaire n'a cessé de le combattre. Il possédait à Ferney la première édition du *Dictionnaire historique* (1766), sur laquelle il porta deux notes ridiculisant le bénédictin⁶¹. Les *marginalia* des *Observations critiques* constitueraient le seul lieu du corpus où Voltaire lui rendrait hommage. Seconde anomalie, le *Dictionnaire* de Chaudon n'en vint

58 Contrairement à Feller, Chaudon s'opposait dignement aux philosophes. Voir G. Desnoiresterres, *Voltaire et la société française au XVIII^e siècle*, Paris, Didier, 1867-1876, 8 vol., t. 8, p. 373 : le bénédictin se « respecte trop » pour mentionner l'anecdote du « repas d'Ezéchiël » qu'aurait fait Voltaire le soir de sa mort. Voir sur ce point Ch. Paillard, « Du nouveau sur la mort, digne ou indigne, de Voltaire. Jean-Louis Wagnière et la biographie voltairienne », *La Gazette des Délices*, hiver 2007, www.ville-ge.ch/bge/imv/gazette/16/a_propos.html.

59 P. Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, 1866-1877, 17 vol., « Préface », t. 1, p. XLVIII.

60 Selon le mot de R. Trousson (« Voltaire et les dictionnaires », dans *Visages de Voltaire (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Paris, Champion, 2001, p. 345), qui cite une lettre de 1781 où Feller « expose sans équivoque le propos de son *Dictionnaire* : "Je tiendrai la plume d'une main et le glaive de l'autre" ». Cf. J. Pappas, « Buffon vu par Berthier, Feller et les *Nouvelles ecclésiastiques* », *SVEC*, 216 (1983), p. 26-28.

61 Chaudon, *Nouveau dictionnaire historique portatif*, Amsterdam [Avignon], 1766, 4 vol. Voir BV 730 et CN, t. 2, p. 610-611 : « autant de mots autant de sottises » ; « polisson questce que le crime de la reprobation ».

à être connu comme le « Dictionnaire de Caen » qu'après sa quatrième édition parue en 1779⁶², soit un an après la mort de Voltaire... Nous tenons là une preuve décisive : il est matériellement impossible que Voltaire soit le scripteur du protocole. La seconde preuve est plus dirimante encore. Le protocole cite le « dictionnaire de Liège », œuvre de Feller⁶³. Par-delà le fait qu'on ne conçoit pas que Voltaire puisse donner raison à l'infâme auteur qui l'avait attaqué en 1773 dans le *Catéchisme philosophique*, la première édition de ce « plagiat effronté » parut entre 1781 et 1783, soit trois ans après sa mort... Preuve est faite de la nature apocryphe des *marginalia* sur les *Observations critiques* qui passent par là-même du statut de « faux vrai » à celui de « vrai faux ».

À ces preuves sans appel s'ajoutent des arguments qui achèvent d'emporter la conviction et qui nous procurent de surcroît des instruments critiques pour détecter les autres fraudes que pourrait avoir éventuellement commis ce faussaire. Si la présence d'un protocole de lecture est sans exemple dans le *Corpus des notes marginales*, ce protocole se singularise par le fait qu'il s'adresse à un destinataire qui n'est pas l'auteur du livre mais le lecteur des notes. Alors que l'écriture marginale de Voltaire a pour coutume d'invectiver ou, plus rarement, d'encenser l'auteur, elle sollicite ici le lecteur : « qu'on lise son ouvrage et qu'on lise celui-ci, avec la clef que nous venons de donner, et on verra combien l'un et l'autre devient piquant »⁶⁴. Nous avons déjà évoqué la deuxième anomalie, la servilité d'un protocole compilant obséquieusement des sources lexicographiques. Dans le même registre, le scripteur A désigne de manière quasiment systématique l'auteur putatif des *Observations critiques* comme le « P. Daniel ». Ce titre implique une forme de déférence contredisant la licence des *marginalia* et leur condamnation des « sottises », « bourdes » et autres « extravagances » d'auteurs « polissons » et « ignorants ». Troisième anomalie, certaines notes renvoient un son discordant. Écartée par A. François, la note 44 semble saugrenue : a-t-on jamais vu Voltaire dénoncer le manque de « courage militaire » de Louis XIV ? Dans la note 98, le scripteur A prétend avoir assisté à des scènes de liesse lors de l'exaltation

62 Les 5^e, 6^e, 7^e éditions parurent également à Caen (1783, 1786, 1789) ainsi que le *Supplément* de 1784.

63 Nous remercions le professeur Daniel Droixhe, spécialiste de l'édition liégeoise, de nous avoir confirmé que cette appellation ne s'appliquait qu'au *Dictionnaire* de Feller.

64 S'il « ne faut pas traiter les notes marginales comme un texte purement privé qui nous laisserait entrer dans la pensée intime de leur auteur » (N. Cronk et Ch. Mervaud, « Voltaire annotateur de Boureau-Deslandes : une anecdote relatée par Formey », *Revue Voltaire*, 3 (2003), p. 351-354, ici p. 354), les *marginalia* ne comportent pas de dispositif organisé par lequel Voltaire s'adresse au lecteur. On trouve certes dans les notes marginales la formule « voiez » mais celle-ci a la valeur de notre « cf. », renvoyant à un auteur ou à un texte plutôt qu'interpellant le lecteur.

de Clément XIV ; or l'on ne trouve rien de tel dans l'œuvre ou dans la *Correspondance*. La note 71 approuve Mézeray d'avoir défendu la loi salique mais Voltaire n'était pas un partisan inconditionnel de cette coutume⁶⁵. Dans la note 124, le scripteur A évoque un « calembour ». Enregistré en 1798 par le *Dictionnaire de l'Académie française*, ce mot apparut dans la seconde moitié du XVIII^e siècle ; nous ne l'avons jamais trouvé sous la plume de Voltaire. À ces arguments s'ajoutent des anomalies liées à la graphie. Certains aspects de l'orthographe semblent effectivement voltairiens, à commencer par l'orthographe de « quoy » et de « pourquoi »⁶⁶. *A contrario*, le scripteur A recourt à l'archaïque « vray » quand le *Corpus des notes marginales* donne la leçon « vrai »⁶⁷. Dans le protocole, il écrit : « voyez ». Or Voltaire usait de la graphie « voiez ». Le scripteur principal désigne les monarques tantôt par des chiffres romains (Louis XIV) et tantôt par des chiffres arabes (Louis 14), ceux-ci étant plus fréquents que ceux-là⁶⁸. Dans le *Corpus des notes marginales*, Voltaire recourt systématiquement aux chiffres arabes. En quatre occasions, soit deux fois dans le protocole et dans les notes 148 et 151, le scripteur A raye son propre texte pour le corriger. Or de telles corrections semblent fort rares dans le *Corpus*. Faut-il croire à une simple inadvertance de la part du faussaire ou à une tentative de donner un cachet d'authenticité à ses annotations ?

Cette étude conduit à une conclusion négative : les *marginalia* sur les *Observations critiques* sont apocryphes. Ces notes constituent un faux, réalisé au XIX^e siècle par un faussaire habile s'étant probablement inspiré d'autographes antérieurs à 1750 pour imiter la graphie de Voltaire. Maladroite, sa référence aux *Dictionnaires* dont le XIX^e siècle était friand trahit son époque autant qu'elle démasque sa supercherie. Celle-ci passa inaperçue en un temps où la communauté scientifique manquait de recul sur la nature des notes marginales. On s'étonne que la recherche voltairienne ait laissé passer l'imposture pendant près de cent cinquante ans sans être alarmée par les allusions à Saint-Simon, Feller et Chaudon. On constate également le relatif défaut de fiabilité de Moland, qui intègre au corpus des faux que Beuchot

65 Voir par exemple M, t. 12, p. 16 ; t. 30, p. 464 ; t. 42, p. 370...

66 Voir les notes 6, 20, 86 et 144. On en trouve maints exemples dans le *Corpus*. Voir par exemple t. 2, p. 580, 639, 640 et 683 ; t. 6, p. 30, etc.

67 Notes 2, 14, 73, 108, 145, 156, 163, 165, 176 et 182 (sans compter la note 106, œuvre du scripteur G). Cf. CN, t. 1, p. 191 ; t. 2, p. 562, 571, 573 et 606 ; t. 3, p. 54 (quatre fois), p. 55, etc.

68 Soit neuf occurrences des chiffres arabes (notes 32, 43, 44, 48, 71, 115, 166 et 167 ; cf. la note 152 sur « Louis 13 ») et quatre des chiffres latins (« Louis XIV » : *Protocole*, notes 13, 24 et 41, sans compter la note 8, œuvre du scripteur F).

n'aurait peut-être pas admis⁶⁹. Cette enquête s'inscrit dans la problématique des *marginalia* apocryphes, inaugurée en 1822 dans un contexte différent⁷⁰.

Voltaire, le 17 décembre 1766, déclarait non sans humour : « On ferait une bibliothèque des ouvrages qu'on m'impute » (D 13744). La question de l'apocryphe pour les *Œuvres complètes* se pose de manière aiguë. J. Patrick Lee, dans un excellent article, faisait remarquer qu'on trouvait des textes apocryphes dès la première édition des *Œuvres* de Voltaire en 1728 et jusqu'à l'encadrée⁷¹. Telle est la rançon du succès voltairien. Georges Bengesco, dans sa *Bibliographie*, recensait plus de cent quarante faux⁷² et Ulla Kölving, dans la *Provisional Table of Contents for the Complete works of Voltaire*, réserve la place des ouvrages attribués à Voltaire dans le tome « Varia » et établit, dans un *Appendice*, la liste des « Incipits of doubtly attributed verse »⁷³. La tentation d'enrichir cette « bibliothèque » d'apocryphes de Voltaire devint plus forte après sa mort. En 1860, lorsque les notes marginales sur les *Observations critiques* furent intégrées dans le corpus voltairien, il convient de rappeler que l'éditeur, tout comme l'auteur de ces notes, ne disposait que de connaissances fragmentaires en la matière. L'un et l'autre pouvaient tout au plus se référer aux *marginalia* alors publiés et la liste en était courte⁷⁴. Elle comprenait d'abord des notes publiées par Voltaire en 1769 dans *L'Évangile du jour* et en édition séparée sur *l'Examen de la nouvelle histoire de Henri IV de M. de Bury par M. le marquis de B**, un ouvrage historique que Voltaire attribue à La Beaumelle. En 1822, Renouard et le fils de Chastellux avaient publié une nouvelle édition augmentée de notes inédites de Voltaire sur l'ouvrage de

69 Voir Th. Besterman : « *it has been found that the standard Moland text of 1880-1882 does not contain a single letter printed quite accurately, while half of it displays substantial defects* » (OCV, t. 130, p. 16). Dans la *Correspondance des souverains*, Moland trouve le moyen de donner au public un texte censuré...

70 Voir N. Cronk, « À l'origine de l'étude des *marginalia* de Voltaire : Fontanes et la "Lettre sur quelques notes écrites à la marge d'un exemplaire de Virgile" », *Revue Voltaire*, 5 (2005), p. 311-324. La problématique est ici différente : Beuchot retrancha du corpus ces notes sous prétexte qu'elles n'étaient « ni de l'écriture de Longchamp, ni de celle de l'abbé Bigex, ni de celle de Wagnière » (*Bibliographie de France, ou Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, 5 janvier 1822, p. 45-46). *A contrario*, la main du scripteur A fut identifiée par Besterman comme étant celle de Voltaire.

71 J. Patrick Lee, « The apocryphal Voltaire : problems in the voltairean canon », dans *The Enterprise of Enlightenment. A tribute to David Williams from his friends*, dir. Terry Pratt et David Mc Callam, Bern, Peter Lang, 2004, p. 265-273.

72 Bengesco, t. 4, p. 273-380.

73 Oxford, Voltaire Foundation, 1983, p. 53 et 55-57.

74 Voir l'appendice « Publication of Voltaire's marginalia to 1885 » établi par N. Cronk, « Voltaire's marginalia : who is the intended readership ? », art. cit., p. 152-153.

Chastellux, *De la félicité publique*⁷⁵. Dans le tome 50 de l'édition Beuchot étaient parues en 1834 des notes sur *Le Christianisme dévoilé* et sur *Le Bon Sens* de d'Holbach ainsi que sur *L'Existence de Dieu* de Nieuwentijt.

Produire, sur un texte historique, 180 notes marginales pouvant et devant passer pour être de Voltaire, n'allait pas de soi. Outre une expertise graphologique, il fallait quelque lecture attentive des *Œuvres* de Voltaire et quelques modèles de référence. On ne retiendra pas l'hypothèse d'un travail bâclé, de notes écrites au hasard ; certaines, comme nous l'avons montré au début de cet article, reproduisent les jugements de Voltaire sur Daniel ou sur Mézeray, ce qui a peu de chance de relever de coïncidences. En revanche, le choix des *Observations critiques* se situe dans la droite ligne de l'*Examen de la nouvelle histoire de Henri IV*, à savoir d'un ouvrage historique. Avant d'attaquer la brochure de La Beaumelle, Voltaire avait critiqué l'*Histoire de la vie de Henri IV* par Richard de Bury qu'il accusait d'injustice à l'égard du président de Thou⁷⁶. Des notes de Voltaire historien sur un ouvrage de polémique historique devaient nécessairement attirer l'attention. Mais il ne s'agissait pas moins que de reconstituer une lecture crédible de Voltaire. Le plus simple était de s'inspirer de ses jugements disséminés dans son œuvre. L'auteur des notes marginales sur les *Observations critiques* ne s'en fait pas faute, produisant un effet de déjà-vu. Il s'efforce de faire coïncider ses propres jugements avec ceux de Voltaire. En dehors de quelques anomalies patentes, il n'est guère aisé de prouver l'inauthenticité de ces notes. Un exemple illustrera ces difficultés.

Ainsi l'auteur de ces notes marginales accuse volontiers Daniel de juger au nom d'une conception étriquée de la vraisemblance. Mézeray, d'après les *Observations critiques*, avance des faits qui paraissent invraisemblables⁷⁷. Les *marginalia* remontent que « l'histoire rapporte ce qui est, et non ce qui peut être » (note 39) ou que le fait incriminé peut être vrai (note 145). L'article « Histoire », que Voltaire écrivit pour l'*Encyclopédie*, distinguait l'histoire, « récit des faits donnés pour vrais », de la fable, « récit des faits donnés pour faux », tout en signalant que « les premières annales de toutes nos nations modernes sont fabuleuses⁷⁸ ». Or Mézeray rapportait un propos prêté à la

75 Édition étudiée par R. Mortier, « Voltaire lecteur de Chastellux », dans S. Menant et Ch. Mervaud (dir.), *Le Siècle de Voltaire. Hommage à René Pomeau*, Oxford, Voltaire Foundation, 1987, 2 vol., t. 2, p. 662-673.

76 Voir *Le Président de Thou justifié contre les accusations de M. de Bury, auteur d'une Vie de Henri IV*, M, t. 25, p. 477-490. À la suite de la publication de ses notes sur l'*Examen de la Nouvelle histoire de Henri IV* dans *L'Évangile du jour*, il republiera *Le Président de Thou justifié*.

77 Voir les textes auxquels répondent les notes 11, 35, 39, 75, 145 et 152.

78 OCV, t. 33, p. 164-165.

reine Clotilde : ses fils, Childebert et Clotaire, lui envoient des ciseaux et un poignard, en lui demandant ce qu'elle choisissait pour ses petits-fils, les enfants de leur frère Clodomir, dont ils voulaient se partager l'héritage ; la reine répond qu'elle aimait mieux les voir morts que tondus. Les *Observations critiques* émettent des doutes sur cette réponse cadrant mal avec le caractère de Clotilde. La note marginale réplique : « Où en serait l'histoire si on s'arrêtait à ces vraisemblances et qu'on n'admît parmi les actions des hommes que ce qu'ils ont dû faire ? » (note 11). On s'étonne d'abord de ce propos prêté à Voltaire qui, dans l'*Essai sur les mœurs*, évoque le massacre en 533 des deux enfants de Clodomir par leurs oncles sans rapporter ce mot héroïque de Clotilde⁷⁹. Faut-il conclure à un dysfonctionnement trahissant une main étrangère ? Mais l'article « Clovis » du *Commentaire sur l'Esprit des lois* qui, d'ailleurs, prend à partie le P. Daniel coupable d'avoir embelli l'histoire, rapporte ce chantage de Childebert et de Clotaire, la réponse de Clotilde, en expliquant que « l'usage était alors répandu de regarder comme ensevelis dans le monachisme les enfants qu'on avait tondus⁸⁰ ». Voltaire prétend ainsi montrer quel était « l'esprit des lois dans la monarchie naissante ». Cet exemple montre combien il est difficile de détecter l'apocryphe en matière de notes marginales, même si l'on ne prétend pas que l'auteur de cette note ait lu le *Commentaire sur l'Esprit des lois*.

En fait, ce sont les anachronismes du protocole qui fournissent une base sûre. C'est en voulant piquer l'attention que le faussaire se trahit. Dira-t-on que cet auteur, comme l'âne revêtu de la peau du lion de la fable, se démasque : « Un petit bout d'oreille échappé par malheur / Découvrit la fourbe et l'erreur⁸¹ » ? Ce protocole de lecture développé et à visée pédagogique, comme s'il était besoin d'expliquer ce qu'il faudrait comprendre, est une anomalie. Sur ses livres, Voltaire a l'habitude de jugements beaucoup plus expéditifs. Mais au milieu du XIX^e siècle, deux séries d'annotations que Beuchot avait fait connaître étaient précédées d'une sorte de note de synthèse. Sous le titre du *Christianisme dévoilé*, on lit une appréciation générale se terminant sur une pointe : « Cet ouvrage est plus rempli de déclamation que méthodique. L'auteur se répète et se contredit quelquefois. On dira que c'est l'impiété dévoilée⁸² ». De même sur *Le Bon Sens*, on lit : « Il y a du bon sens dans ce *Bon sens* ; mais tout ne me paraît pas bon sens. L'auteur abonde en son sens, et prend quelquefois les cinq sens pour du bon sens ; mais en général son *Bon sens* a un grand sens, et ce serait manquer de sens que de ne pas

79 *Essai sur les mœurs*, éd. cit., t. 1, p. 339.

80 M, t. 30, p. 453.

81 La Fontaine, *Fables*, V, 21.

82 M, t. 31, p. 129.

tomber dans son sens⁸³ ». Rien de tel dans les exemplaires de la bibliothèque de Voltaire⁸⁴. Le délicat problème des exemplaires en double a fait l'objet d'analyses de N. Cronk qui, pour *Le Christianisme dévoilé*, distingue un exemplaire de travail à Saint-Pétersbourg et un exemplaire, conservé à Londres, destiné à un autre public et auquel Beuchot aurait eu accès⁸⁵. On serait tenté de supposer le même scénario pour les annotations qui furent révélées par Beuchot et qui concernent *Le Bon Sens*. Au XIX^e siècle, on aurait eu accès, pour certaines annotations, à des notes apprêtées, voire quelque peu réécrites comme celles qui furent publiées sur *l'Examen de la nouvelle histoire de Henri IV*⁸⁶. Qu'un faussaire ait étudié ces notes marginales reste une hypothèse plausible. Il ne pouvait qu'être tributaire de la connaissance critique et lacunaire qu'on en avait de son temps. On s'expliquerait alors le fait que les notes sur les *Observations critiques* soient plus de l'ordre du commentaire que du jugement lapidaire, même si le terme de « verbiage » revient plusieurs fois. Celui-ci est fréquent sous la plume de Voltaire. Mais il apparaissait dans les *Remarques sur l'ouvrage intitulé l'Existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature par M. Nieuwentijt* que Beuchot disait avoir recopiées sur l'exemplaire de Saint-Pétersbourg⁸⁷. Il a fallu attendre la publication du premier tome du *Corpus des notes marginales* en 1979 pour en avoir une tout autre appréhension avec alors, comme effet pervers, de prétendre découvrir le « vrai Voltaire ». En attendant l'achèvement de la publication du *Corpus*, on peut du moins faire observer que l'écriture des *marginalia* relève de processus complexes.

Cette enquête peut se nourrir d'une réflexion sur la *Correspondance* apocryphe. Si l'on ne connaît à ce jour que deux faux *marginalia*, Fontanes et les *Observations critiques*, nombreuses sont les lettres fausses ou falsifiées récusées par Besterman. Certaines furent forgées pour des raisons politiques, par exemple pour incriminer Voltaire auprès de Frédéric II⁸⁸, pour le

83 M, t. 31, p. 151.

84 Voir CN, t. 4, p. 422-432 et 433-434.

85 N. Cronk, « Voltaire's marginalia : who is the intended readership ? », art. cit., p. 148-151.

86 Voir J. Vercruyse, « Notes inédites de Voltaire », *Studi francesi*, 7 (1963), n° 20, p. 258-264, qui étudie les retouches aux notes portées dans un exemplaire de la BnF (Bengesco, n° 1918, t. 2, p. 432) lorsqu'elles sont éditées dans *L'Évangile du jour*.

87 M, t. 31, p. 131, 137 et 135. Voir N. Cronk, « Voltaire (non) lecteur de Nieuwentijt : le problème des causes finales dans la pensée voltairienne », *Revue Voltaire*, 7 (2007), p. 169-181.

88 Voir la lettre à Frédéric II publiée dans *The Whitehall Evening Post* du 5/7 octobre 1769 (D app. 317) dans laquelle il l'invite à renier le déisme pour se convertir à Dieu. Cf. D 15985, Voltaire à Frédéric II, 31 octobre 1769, et D 16009, Frédéric II à Voltaire, 25 novembre 1769.

compromettre⁸⁹ ou pour le calomnier⁹⁰. D'autres falsifications répondent à des motifs littéraires : jeu, mystification ou désir d'augmenter le nombre de lettres d'un recueil⁹¹. Étant donné le prix faramineux atteint par le moindre billet voltairien sur le marché des autographes, on ne saurait exclure des motifs lucratifs. Qu'en est-il des *marginalia* ici édités ? Les motivations politiques doivent être écartées. Loin de compromettre le souvenir de Voltaire, ces notes donnent de lui une image plaisante. Relèvent-elles d'une mystification littéraire ? La première note après le protocole est un certificat de Charles Nodier : « Exemplaire très précieux chargé de notes manuscrites de Voltaire ». Trouble est le rôle de cet académicien. Bibliophile, savant bibliographe et bibliothécaire de l' Arsenal, il rendait aux dictionnaristes un hommage non dénué d'arrière-pensées : « je place au premier rang des plus honorables ouvriers de la littérature les grammairiens, les lexicographes, les *dictionnaristes*⁹² ». Nodier fut en effet un des meilleurs lexicographes de son temps⁹³. Connaissant à merveille tous les ouvrages alphabétiques, il avait contribué à une réédition du *Dictionnaire universel* de Chaudon augmenté par Delandine (1809). On s'étonne que l'évident anachronisme de la référence à Feller et Chaudon ait échappé à un spécialiste de cette envergure. Lui qui connaissait et réprouvait la « prétendue orthographe de Voltaire que tous les grammairiens repoussent⁹⁴ » n'a pas plus remarqué l'anomalie de la graphie. Il n'appréciait guère Voltaire⁹⁵. Le savant auteur des *Questions de littérature légale*⁹⁶ pourrait-il être le commanditaire du faux ? Mais pourquoi aurait-il laissé passer de telles incohérences ? Force est alors de tenir compte des motivations lucratives. Du vivant de Voltaire, les livres marginés de sa bibliothèque piquaient la curiosité des visiteurs. Ses contemporains n'en ignoraient pas la valeur marchande⁹⁷. L'appât du gain aiguilla l'avidité de

89 La lettre D 10394 à D'Alembert du 29 mars 1762 fut falsifiée (D app. 215) dans une traduction anglaise (cf. D 10680, à Damilaville, 29 août 1762 ; D 10661 et D 10756, à Pierre Rousseau, 20 août et 10 octobre 1762).

90 Voir la prétendue lettre (D app. 269) dans laquelle Voltaire félicite un négrier nantais de lui avoir fait faire une « bonne affaire ». Un polémiste s'en servit pour attaquer l'édition du Siècle qui proposait d'ériger un monument au patriarche.

91 Voir D app. 262 (à Jean-Georges Noverre, avril 1765), D app. 289 (lettre signée Brounas), D app. 312 (à M^{me} du Barry et au duc d'Aiguillon), D app. 405 (Galliani à Voltaire).

92 C. Nodier, *Examen critique des Dictionnaires de la langue française*, 2^e éd., Paris, Delangle, 1829, p. 14.

93 Voir l'article de Jean Pruvost, www.u-cergy.fr/metadif/articles/jp_nodier.htm.

94 C. Nodier, *Examen critique des Dictionnaires de la langue française*, op. cit., p. 15.

95 R. Setbon, « Voltaire jugé par Charles Nodier », *SVEC*, 137 (1975), p. 55-71.

96 Paris, Barba, 1812.

97 Jugement commun en septembre 1778 alors que se posait le problème de l'estimation de la « bibliothèque patriarcale ». Grimm demande à Tronchin « s'il était vrai que M. de Voltaire a fait des notes marginales à la plupart de ses livres, car une circonstance comme celle-là

libraires indécents. Lors de la dernière vente Renouard, les notes décuplèrent le prix de l'exemplaire adjugé.

Les *Observations critiques* éveillent un soupçon légitime. Le mystérieux faussaire ne pourrait-il avoir commis d'autres faux introduits par effraction – *horresco referens* ! – dans le corpus ? Restreignons d'emblée la portée de ce doute légitime. La suspicion de fausseté n'affecte pas les ouvrages conservés à Saint-Petersbourg qui forment la matière du *Corpus des notes marginales* : nous avons la preuve qu'ils étaient présents à Ferney⁹⁸. Pour la même raison, cette suspicion n'affecte pas les *marginalia* dont l'existence est attestée par la *Correspondance*⁹⁹. Tout autre ouvrage est problématique et ne saurait être tenu pour authentique sans avoir été préalablement soumis à une critique interne et externe. Les *marginalia* édités par Beuchot et par Moland l'ont été d'après une orthographe modernisée qui nous prive d'un important critère d'appréciation dès lors que les exemplaires marginés n'ont pas été retrouvés. On frémit d'apprendre que les notes inédites sur les *Doutes sceptiques* passèrent, comme les *Observations critiques*, dans une des ventes Renouard, celle de janvier 1829¹⁰⁰... On se rassure en revanche en constatant que l'authenticité de certains *marginalia* extérieurs à la Russie est garantie par des notes identiques sur les éditions identiques conservées à Saint-Petersbourg. Tel est le cas des annotations sur la *Félicité publique* de Chastellux du Musée historique de Moscou ou sur la collection composite des *Œuvres* de Voltaire des Délices (IMV). Leur authenticité ne souffre aucun doute¹⁰¹. Parmi ces « exemplaires en double », tout différent est le cas des ouvrages identiques faisant l'objet d'annotations différentes : les notes conservées à Saint-Petersbourg ne sauraient ici garantir l'authenticité de celles qui ne s'y trouvent pas. Tel est le cas des notes sur *Le Christianisme dévoilé* et sur *Le Bon Sens* de

influerait considérablement sur le prix » (Ch. Paillard, *Jean-Louis Wagnière ou les deux morts de Voltaire*, Saint-Malo, Éditions Cristel, 2005, p. 208). Corberon écrit à Vergennes le 15 septembre : la bibliothèque est un « morceau moins précieux par lui-même, que par la possession qu'en avait eu M. de Voltaire, et quelques notes marginales de sa propre main » (S. Karp, *Quand Catherine II achetait la bibliothèque de Voltaire*, Ferney-Voltaire, 1999, p. 5).

98 Après avoir installé la bibliothèque de Voltaire à Saint-Petersbourg, Wagnière en dressa un inventaire sommaire le 13 novembre 1779 : voir Ch. Mervaud et Ch. Paillard, « Le supplice de Tantale : Decroix et l'inventaire des ouvrages marginés de Voltaire à Saint-Petersbourg par Jean-Louis Wagnière », *SVEC* 2006:06, p. 405-433.

99 Par exemple, les notes sur l'*Examen de la nouvelle histoire de Henri IV* de La Beaumelle, signalées dans la lettre D 15228 (à Hénault, 28 septembre 1768, n. 1) et utilisées par Voltaire dans une édition de *L'Évangile du jour* (Londres, s.n., 1769 ; cf. Bengesco, n° 1918, t. 2, p. 432).

100 Bengesco, n° 1920, t. 2, p. 433.

101 Ch. Paillard, « De la plume de Voltaire aux presses des Cramer. Le problème de l'auto-annotation », *Revue Voltaire*, 7 (2007), p. 348-351.

d'Holbach¹⁰². Comme l'a établi N. Cronk, les premières ont probablement été extraites de l'exemplaire aujourd'hui conservé à la British Library. Il conviendrait d'examiner celui-ci en comparant la main de l'annotateur à celle du scripteur A et son style à celui du *Corpus des notes marginales*¹⁰³, ainsi qu'en s'interrogeant sur le contenu de notes défendant parfois le christianisme... Si l'on ignore où se trouve l'exemplaire marginé du *Bon Sens*, on s'étonne de son protocole cité plus haut, de ses incessantes répétitions et de ses mauvais jeux de mots sur le « sens », tellement différents de tout ce qui se trouve à Saint-Pétersbourg. La *Revue Voltaire* a édité en 2004, en respectant la graphie de l'original, les *marginalia* de Voltaire sur l'exemplaire du *Vrai Sens du Système de la nature* conservé à la Bibliothèque municipale de Rouen. La langue de l'auteur de ces notes concorde parfaitement avec celle du *Corpus* : désinences de l'imparfait en « ai », « Spinoza » pour « Spinoza », « l'homme » pour « l'homme », etc.¹⁰⁴. Bien mieux, le « tarare ! » de la douzième note renvoie un écho voltairien, récurrent dans le *Corpus* mais absent des *marginalia* édités par Beuchot ou Moland, et qu'un faussaire du XIX^e siècle ne pouvait imiter. Certaines annotations surmontent victorieusement l'épreuve du doute méthodique ; l'authentification de diverses notes telles que celles sur *Le Bon Sens* ou sur *Le Christianisme dévoilé* reste à faire.

On a longtemps rêvé de révéler le « vrai Voltaire » ; nous n'avons fait ici qu'étudier le « faux Voltaire », le « Voltaire apocryphe » dont le regretté Patrick Lee était le meilleur spécialiste. L'exemplaire des *Observations critiques* conservé à l'IMV acquiert encore plus de valeur en passant du statut de « faux vrai » à celui de « vrai faux ». Il n'est plus un de ces innombrables ouvrages apostillés par Voltaire mais une pièce plus rare encore, un faux grossier à certains égards mais globalement si bien fait qu'il berna Besterman, et qu'on doit désormais considérer comme norme d'authenticité ou étalon de fausseté des *marginalia* admis dans le corpus au XIX^e siècle. Non seulement il incite les voltairistes à débusquer d'éventuelles incohérences textuelles, mais il permet d'apprécier graphologiquement l'écriture du faussaire anonyme qui, sous réserve de découvertes ultérieures, pourrait avoir commis d'autres faux. Ce devoir de vigilance nous incite à retirer des *Œuvres complètes* les *marginalia* sur les *Observations critiques* trop longtemps et indûment interprétés comme d'authentiques « fusées » voltairiennes¹⁰⁵.

102 N. Cronk, « Voltaire's marginalia : who is the intended readership ? », art. cit., p. 146-147.

103 La note 29 qui évoque « Henri VII » recourt-elle à des chiffres romains ou arabes ?

104 Ch. Mervaud et C. Seth, « Notes marginales inédites sur le *Vrai Sens du Système de la nature* », *Revue Voltaire*, 4 (2004), p. 299-340.

105 A. Magnan, article « *Marginalia* », dans *Inventaire Voltaire*, dir. J. Goulemot, A. Magnan, D. Masseur, Paris, Gallimard, 1995, p. 894.

ANNEXE

Quoique ces *marginalia* soient inauthentiques, il a paru utile de les donner à lire pour mieux convaincre de leur fausseté. Nous indiquons successivement leur numéro d'ordre dans la présente édition, le cas échéant et entre crochets celui de l'édition d'A. François, ainsi que la pagination de chaque note. Des crochets vides indiquent que la note a été omise par François. En raison de leur grand nombre, nous ne respectons pas le dispositif du *Corpus des notes marginales* qui reproduit chaque note au regard du texte imprimé. Pour pallier cette lacune, nous reproduisons l'imprimé annoté en indiquant en italiques les passages correspondant aux lignes face auxquelles figurent les notes. Sauf exception dûment indiquée, les notes 1-187 figurent en marge gauche (pour les pages paires) ou droite (pages impaires). À l'instar du *Corpus des notes marginales*, nous indiquons les séparations linéaires par des barres obliques. À l'exception des points finaux systématiquement restitués, nous respectons la graphie de l'imprimé et de ses sept annotateurs. Lorsque le texte de l'imprimé s'achève par des points de suspension entre crochets qui se retrouvent au début du texte suivant, c'est que les deux textes n'en font qu'un.

I. Protocole de lecture de la main du scripteur A sur le feuillet précédant la page de faux-titre

[recto] le P. lelong¹⁰⁶ a cru que ces observations/ estoient de l'Esconvel Breton./ Bayle en fait peu d'estime. Sil/ avoit su quelles estoient du p. daniel/ il les auroit trouvées tres piquantes./ le dictionnaire historique de liege/ (composé par des exjesuites), dit d'apres/ le dictionnaire de Caen que daniel/ avoit fait preceder la publication/ de son histoire par un escrit de/ 368. pag. (~~il y en a trois~~ se trompe en/ mettant 370. a moins qu'il ne parle/ de l'edition de 1720) intitule observa/tions &c.

le dictionnaire de Caen ajoute : lobjet/ de cette brochure estoit de rendre mezeray/ suspect, odieux et meprisable aux/ princes, aux ministres, aux courtisans,/ aux gens de robe, au haut clergé, aux/ religieux, aux financiers et aux femmes ;/ et, en le décreditant auprès de tous/ les gens qui lisent, dele releguer dans les/ antichambres. ce projet ne reussit point,/ mais il prouva aux juges impartiaux/ que mezeray estoit souvent inexact, et/ se livroit quelquefois a ses preventions et/ a son humeur.

L'exjesuite de liege omet tout cela et dit :/ ou il montre combien l'histoire de mezerai/ est defectueuse et de combien de preventions/ cet auteur avoit infecté ses recits.

[verso] le p. Daniel se proposoit de donner un son¹⁰⁷/ histoire de france dont le but principal/ est de persuader adroitement et comme/ par les faits, que plusieurs rois de/ france ont ete illegitimes, et souvent/ meme adulterins. par la il vouloit/ plaire a louis XIV. qui vouloit faire pour/ ses batards ce qu'il n'a pu reussir a/ faire, c.a.d a les elever tot ou tard a/ la couronne. on ne lit gueres l'histoire/ de france dans les sources,

106 L'oratorien Jacques Lelong, *Bibliothèque historique de la France, contenant le catalogue de tous les ouvrages tant imprimez que manuscrits qui traitent de l'histoire de ce royaume ou qui y ont rapport*, Paris, Osmont, 1719 ; nouvelle édition par M. Fevret de Fontette [et J.-L. Barbeau de La Bruyère ; et L.-E. Rondet pour les tables], 1767-1778, 5 vol., BV 2020 ; CN, t. 5, p. 300, ruban et signet. Cf. D 879, à Thieriot, [juin 1753] et M, t. 14, p. 97 et t. 23, p. 454.

107 Mot porté en interligne.

mais on lisoit/ mezeray, il falloit donc arracher ce livre/ des mains du public. voila lobjet de/ ces observations ou le jesuite montre un/ grand respect pour les grands, pour/ les dames &c voyez sur l'histoire du/ p. daniel, les memoires de St Simon./ et vous trouverez que ce pere a/ confirmé ce que disoit le comte de/ Boulainvilliers, quil etoit presque/ impossible qu'un jesuite ecrivit bien/ l'histoire de france¹⁰⁸.

302

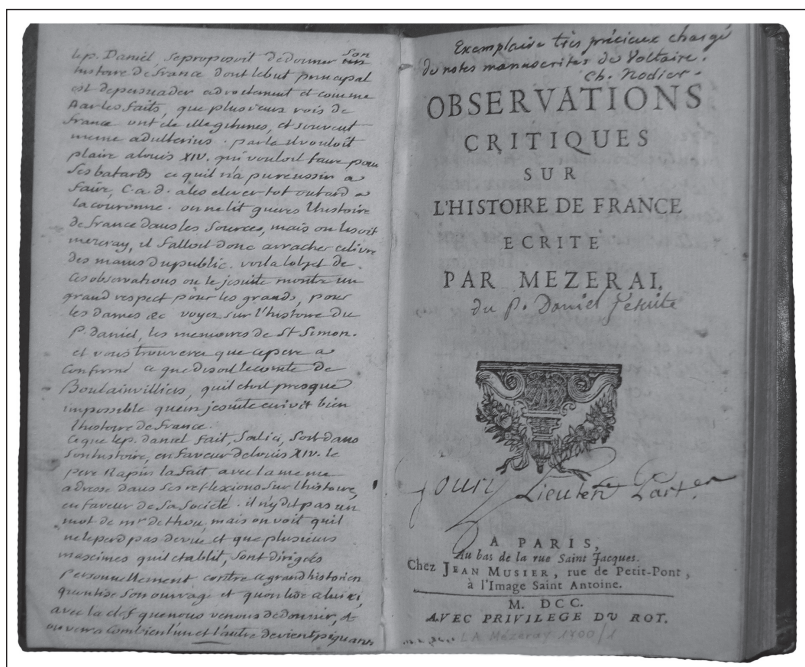


Fig. 1. *Observations critiques*, Paris, J. Musier, 1700 : faux-titre avec (de haut en bas) le certificat de Charles Nodier, la note du scripteur C et l'ex-libris manuscrit de la main du scripteur D. Sur la page d'en face, suite et fin du protocole de lecture, de la main du scripteur A

108 Dans ses *Lettres historiques sur les parlements*, Henri de Boulainvilliers formule une sentence sans appel : « Le second caractère qui domine dans son Ouvrage [l'*Histoire de France* de Daniel], est l'esprit de partialité : conséquence presque nécessaire de sa profession. Car, nourri dans une Société, où la chasteté dans les mœurs, l'obéissance aux Supérieurs, et l'adresse dans les intrigues, sont presque les seules vertus qui y sont connues et estimées, il semble qu'il ait voulu anéantir tous les autres devoirs, n'accordant jamais de louanges qu'à ceux qui se sont rendus recommandables par l'austérité de leur vie, par leur autorité dans le commandement, et par leur souplesse et leur subtilité dans la conduite qu'ils ont tenue, ou enfin par leur soumission aveugle aux volontés du Prince et aux conseils de ceux qui dirigeoient leur conscience : encore y faut il joindre quelque prospérité temporelle, sans quoi les éloges sont raccourcis » (*Histoire de l'ancien gouvernement de la France : avec XIV lettres historiques sur les parlements ou états généraux*, Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1727, 3 vol., t. 1, p. 205). Dans l'*Essai sur les mœurs*, Voltaire résume cette sentence d'une formule vigoureuse : « le comte de Boulainvilliers a bien raison d'assurer qu'un jésuite ne peut écrire fidèlement l'histoire » (éd. cit., t. 2, p. 540). Plagié par Feller, le *Dictionnaire* de Chaudon adapte cette sentence : « Le comte de Boulainvilliers [...] disait "qu'il était presque impossible qu'un jésuite écrivît bien l'Histoire de France" », formulation textuellement reprise par le protocole apocryphe...

Ce que le p. daniel fait, soit ici, soit dans/ son histoire, en faveur de louis XIV. le/ pere Rapin¹⁰⁹ la fait avec la meme/ adresse dans ses reflexions sur lhistoire,/ en faveur de sa société. il n'y dit pas un/ mot de mr de thou ; mais on voit quil/ ne le perd pas de vue et que plusieurs/ maximes quil etablit, sont dirigées/ personnellement contre ce grand historien/ quon lise son ouvrage et quon lise celui ci,/ avec la clef que nous venons de donner, et/ on verra combien l'un et l'autre devient piquant.

II. Faux-titre, au sommet de la page, certificat manuscrit de Nodier

Exemplaire très précieux chargé/ de notes manuscrites de Voltaire./ [signé]
Ch. Nodier.

III. Faux-titre, *recto*, sous le titre, note de la main du scribeur C

du P. Daniel Jesuite

IV. Faux-titre, *recto*, *ex-libris* manuscrit de la main du scribeur D sous le frontispice
Goury Lieuten[an]t Part[iculi]er

V. Faux-titre, *verso*, notes de la main du scribeur E

Le P. Daniel a fait précéder/ la publication de son Histoire/ de france, par ce livre des/ observations critiques, où il/ montre combien l'Histoire de/ Mezerai est défectueuse, et de/ combien de préventions, cet/ Auteur avoit infecté ses récits./Dict. hist. de Liege

Le P. Daniel a prouvé aux/ juges impartiaux que/ Mézerai étoit souvent/ inexact, et se livroit/ quelquefois à ses préventions/ et a son humeur/Dict. hist. de Caën

VI. « Avis » (scribeur A)

1. [I], 1^{er} f. *recto*. Ceux qui sont les plus prevenus pour Mezerai demeurent d'accord que son stile est dur, qu'il fait quelquefois des periodes mal liées, & qu'il employe des termes barbares ou connus seulement du menu peuple [...]

cette/ critique/ est juste

2. [II], 1^{er} f. *recto*. [...] ; & ceux qui ont lu son histoire sans prévention ont trouvé qu'il est presque toujours de mauvaise humeur [...]

cela est/ assez vray

3. [III], 1^{er} f. *verso*. [...] qu'il ne sçait pas faire le detail d'une action de guerre, & qu'il fait de mauvais raisonnemens sur toute sorte de matieres. Voilà ce que j'ai entrepris de faire voir : sur quoy je suis sur que je serai souvent contredit ; c'est ce que je ne puis ni ne veux empêcher : je promets même de n'en pas murmurer.

on ne rep/rochera/ pas au/ p. daniel/ de ne sa/voir pas/ parler/ de combats./ son histoi/re de la 3e/ race n'est/ qu'un recit/ de sieges/ de batailles/ &c mais/ presque/ pas un/ mot de/ l'intrigue du cabinet, et pour cause¹¹⁰.

VII. « Extrait du premier volume » (scribeurs A et F)

4. [I], p. 1. Je suis persuadé, comme le public, que Mézerai+ est un fort bon Historien ; & ce n'est que par simple amusement que j'entreprends de faire voir qu'il y a quelque chose à retrancher ou à changer dans son Histoire de France.

109 Le P. René Rapin, S. J., « Réflexions sur l'éloquence, la poétique, l'histoire et la philosophie », dans *Œuvres*, Amsterdam, P. Mortier, 1709, 2 vol., t. 2.

110 Cette dernière ligne est portée sur la marge inférieure.

+ C'est comme/ celui qui disoit/ (marot) un/ valet de Gasco/gne, Gourmant/ ivrogne et/ assuré menteur,/ pipeur, larron/ jureur, blasphe/mateur, sentant/ la hart de cent/ pas a la ronde,/ au demeurant,/ le meilleur fils du/ monde, &c¹¹¹.

5. [II], p. 2. Je commence par la page 47 de son Abregé de l'édition faite à Paris en 1676¹¹², où il dit, que Pharamond commença à regner en l'an 418, & que c'étoit une année remarquable par une grande éclipse de soleil qui sembloit marquer la prochaine extinction de l'Empire dans les Gaules*. *Un homme bien sensé peut-il adherer à des opinions si populaires, & dire qu'une éclipse*, dont les causes sont connues pour être naturelles, soit le presage d'un changement considerable dans la fortune des hommes ?

+ observation/ juste quoi/que ce défaut/ se trouve dans/ plusieurs/ historiens/ estimables/ d'ailleurs.

6. [III], p. 16. On peut regarder comme une aventure peu croyable celle d'un Gendarme insolent, qui pour empêcher le Roy Clovis de rendre à un Evêque un vase precieux qui avoit été pris dans une Eglise, le brisa d'un coup de hache, c'est dans la page 74. Mezerai dit que le Roy dissimula pour l'heure ; mais qu'un an après, dans une revue generale, il fit une querelle au Gendarme sur ce que ses armes n'étoient pas en bon ordre, & luy fendit la tête de sa hache. Il dit que ce fut un coup bien hardi qui rendit le Roy redoutable aux François. Il eût mieux parlé, s'il eût dit, que c'étoit un coup bien barbare, qui le fit haïr de ses sujets. Où est la vertu *d'une telle action* ?+ *Le Roy pouvoit tuer sur-le-champ un soldat qui lui manquait de respect ; il eût encore mieux fait de le mettre au conseil de guerre...*

+ decision/ bien singu/liere pour/ un jesuite, ou/ plutot pour/ un pretre./ eh ! quoy/ Mathan¹¹³, etc.

7. [IV], p. 17-18. Il [Mézeray] veut faire entendre que Clovis recevoit souvent du Ciel des graces miraculeuses [...] ; & ailleurs il en raporte des actions du Prince le plus injuste et le plus inhumain qui ait jamais porté couronne ; *comment cela se peut-il concilier* ? *Il n'est pas besoin de faire remarquer* qu'il ne sçait pas adoucir ses expressions [...]

+ comme/ toutes les/ contrariétés/ de lesprit et/ du cœur/ de l'homme

8. [V], p. 18-19. [...] il se sert ordinairement des termes de concubine, de bastard & d'adultere, qui blessent la delicatesse de *notre siecle*, & dont les hommes polis sont tres éloignez de se servir. *A la page 109 il se sert d'une exageration bien forte.*

Le P. Daniel/ songe deja/ a son projet/ de Flatter/ louis XIV. qui/ vouloit elever/ ses Batards/ jusqu'ou il/ auroit pu¹¹⁴.

9. [VI], p. 20. A la page 115 il dit, que les François furent dans une occasion de guerre un peu en desordre, parce que leurs chevaux tomboient dans des fossez recouverts de branches, & de gazons. Quoiqu'il ne soit pas le seul Historien qui ait parlé de cette ruse grossiere, *il+ n'est pas vraisemblable qu'elle ait jamais causé de desordre à des gens de guerre.*

+ Cela nest/ cependant/ pas/ impossible.

10. [VII], p. 21. Dans la page 117 il dit, que les Rois des Visigoths naturellement timides, transfererent leur Siege Royal, pour s'éloigner de leurs ennemis. Que veut-

111 Marot, Épître au roi François 1^{er} « Pour avoir été dérobé ».

112 L'auteur renvoie à l'*Abrégé chronologique, ou Extrait de l'« Histoire de France », par le sieur de Mézeray*, Paris, D. Thierry, 1676, 6 vol. in-12.

113 Racine, *Athalie*, II, 5 : « Hé quoi, Mathan ? D'un prêtre est-ce là le langage ? ».

114 Note de la main du scribeur F qui a une écriture carrée.

il dire par naturellement timides ; j'avoue que je ne le scay pas ; *etoit-ce un défaut attaché à la seule race de ces Rois ; & n'étoit-ce pas* prudence qui les faisoit agir, & non pas timidité ?

Le P. Daniel/ n'aime pas/ qu'on attri/bue quelque/ foiblesse/ aux rois¹¹⁵.

11. [VIII], p. 21-22. A la page 118 il dit, que Childebart & Clotaire fils de la reine Clotilde luy ayant envoyé des cizeaux, & un poignard, & luy ayant en même tems fait demander lequel elle aimoit le mieux pour ses petits fils qu'ils avoient entre les mains, c'est-à-dire lequel elle choissoit, qu'ils fussent égorgés ou Clercs, elle répondit, qu'elle aimoit mieux les voir morts que tondus, & qu'ils furent véritablement égorgés après cette réponse. *Est-il vraisemblable qu'une Princesse si humaine et si sage eust fait un choix si barbare.*

ou en seroit/ l'histoire/ si on s'arretoit/ a ces vrai/semblances/ et quon/ n'admit/ parmi les/ actions des hommes que ce qu'ils ont du faire¹¹⁶.

12. [IX], p. 23. Dans la page 121 il dit que le prince Theodebert prit quelques châteaux dans la contrée de Besiers ; *mais qu'il se laissa prendre luy-même à la beauté de Deuterie, dame de Cabriere, qui le reçut dans son château et dans son lict. Quel raport y a-t-il entre des châteaux pris, & un homme touché de la beauté d'une femme ?*

C'est un/ expression/ un peu/ poetique/ et dont on/ trouvera/ bien des/ exemples. victorem/ omnium/ vici, etoit/ la devise/ d'une grande/ dame de/ par le/ monde¹¹⁷.

13. [X], p. 24. A la page 142, il parle *du premier exemple de la loy salique, ou de la coutume des François, fondée sur la loy naturelle*, qui exclut les filles de la couronne. Comment peut-on entendre que ce soit la loy naturelle qui exclut les filles de la Couronne ; elle n'est donc la loy naturelle qu'en France, car les autres peuples de l'Europe ne les excluent pas.

la loy salique/ fesoit aut/ant de peine/ au p. daniel/ qu'à louis/ XIV.

14. [XI], p. 26. Les admirateurs de Mezerai [...] se desabuseront de l'opinion qu'ils ont qu'il ne fait que des narrations bien intelligibles, & ils demeureront peut-être d'accord que les mauvaises constructions *ne sont pas rares dans ses ouvrages.*

Cela est/ vray mais/ on entend/ mezeray.

15. [XII], p. 27. A la page 183 il dit, que les intrigues de Cour sont toujours funestes *aux grands Capitaines ; voilà une maxime generale qu'il veut établir, qui seroit bien sujette à être contredite.*

il s'agit ici/ d'une uni/versalité/ morale et/ cela suffit.

16. [XIII], p. 29. [...] il n'a jamais aucune moderation quand il parle des grands : seroit-ce là par où il plaist à tant de gens ?

mechanceté/ du p. daniel/ qui veut per/suader que/ mezeray ne/ peut plaire/ qu'à la can/aille.

17. [XIV], p. 31. A la page 208 il dit, qu'un garde-chasse ayant accusé un Chambellan du Roy d'avoir tué un buffle, & le chambellan l'ayant nié, le Roy ordonna le combat, selon la coutume en fait douteux ; il dit ensuite que le champion du Chambellan & le Garde s'étant tuez tous deux, le Chambellan comme convaincu fut attaché à une

115 Note de la main du scripteur F.

116 Ces neuf derniers mots apparaissent dans la marge inférieure.

117 « M^{me} de Maintenon ». Note de Moland, t. 29, p. 446, n. 1.

potence & lapidé. Cette aventure peut être vraie : mais elle n'est pas fort *vraisemblable* ; & si elle est vraie, quel étrange temps étoit celui-là.

Oui, mais/ est-ce la faute/ de l'historien.

18. [XV], p. 31. A la page 210 il fait de Frédégonde une femme *habile et courageuse*, après l'avoir noircie un peu auparavant de toutes sortes de crimes. Il dit qu'elle se servit d'un stratagème pour vaincre ses ennemis [...]

+ ce n'est point/ une Contra/diction./ Les Cromvell, &c./ ont commis/ des crimes et/ étoient habi/les et coura/geux.

19. [XVI], p. 33. Landry [...] fit avancer quelques troupes portant des branches d'arbres, qu'elles planterent, et laisserent dans ce terrain quelques vaches qui portoient des clairons, de sorte que les ennemis crurent que c'étoit un bois taillis. Quelle impertinence ! Ces ennemis en se campant n'avoient donc pas regardé devant eux, & il faloit que les soldats de ce tems-là ne courrussent pas la vache. Cet article tout entier ne paroît-il pas absurde.

le p. daniel/ ne se resou/vient plus/ qu'Annibal a/ employé le/ meme strata/geme avec/ un egal/ succès.

20. [XVII], p. 34. [...] Childebart et sa femme furent emportez de maladie l'un près de l'autre, & aussitôt le bon Mezerai adjoute qu'ils moururent peutêtre de poison, et qu'il venoit de la boutique de Fredegonde, leur ennemie, ou de celle de Brunehaud. Peut-on lire sans indignation un pareil soupçon sans commencement de preuve. Et en pareille occasion se peut-on servir du terme de peutêtre ; c'est accuser bien legerement des crimes *les plus enormes des personnes élevées* ; ce poison venoit, dit-il, de la boutique de Fredegonde ; cette expression n'est-elle pas extraordinaire dans la bouche d'un grave historien.

pourquoy/ des person/nés élevées,/ il ne faut/ accuser/ legerement/ de crimes/ enormes/ qui que ce soit.

21. [XVIII], p. 35. [...] il parle de Fredegonde triomphante, mais plus illustre encore par ses crimes que par ses bons succès. Est-on illustre par ses crimes ; je croy qu'on peut être celebre & fameux, mais non pas illustre.

illustre/ ne signifioit/ alors que/ fameux/ et ne se/ prenoit pas/ toujours en/ bonne part.

22. [XIX], p. 36. [...] les Austrasiens furent si mécontents de la conduite de la Reine Brunehaud, qu'ils la tirerent par force du Palais Royal, & la menerent sur les frontieres du Royaume, où ils la laisserent seule, & n'ayant qu'un méchant habit qu'ils luy firent prendre. Quoy, ils prirent le soin de luy changer ses habits ; voilà bien du sang-froid pour des sujets insolents, & une plaisante vengeance : ne peut-on pas dire hardiment que le recit de cette aventure n'est pas de bon sens.

le p. daniel/ ne se seroit/ pas conten/té de cette/ punition.

23. [XX], p. 39. A la page 223 il dit, que dans le tems que Brunehaud fut chassée de la Cour d'Austrasie, elle y laissa une de ses servantes achetée à prix d'argent, fille fort sage & fort belle. Qu'entend-il par une servante achetée à prix d'argent ? Les filles qui sont auprès des Reines sont-elles nommées servantes. Le Roy Theodebert épousa cette belle personne [...].

elles pou/vaient l'etre/ alors, il y/ avoit des/ esclaves dans ce tems là¹¹⁸.

118 Cette note renvoie à la phrase précédant celle qu'on trouve ici en italiques.

24. [XXI], p. 42. [...] on y verra une suite de raisonnemens qui se contredisent, & une *prévention ridicule contre les femmes, là où il dit que le Roy se laissa porter au luxe que la vanité de ce sexe inspire. Où est la preuve de cette opinion populaire [...]*.

le p. daniel/ fait ici sa cour aux/ dames, a/ mde de main/tenon &c et/ par contrecoup/ a louis XIV.

25. [XXII], p. 45. Il dit dans la page suivante [page 285], que ce Roy [Dagobert] avoit une singuliere devotion pour Saint Denys ; qu'il fit bâtir en son honneur une belle Eglise, & l'accompagna d'une riche Abbaye. Un Prince qui a de pareils sentimens de *piété peut-il être soupçonné d'un crime énorme ? Il dit à la page 234, que le sujet de cette fondation passe chez les critiques pour une fable [...]*.

on peut/ bâtir un/ eglise et/ commettre/ des crimes.

26. [XXIII], p. 47. [...] il raporte que Vamba Roy des Visigots obtint une victoire par l'assistance de Dieu, en récompense de ce qu'il avoit avant le combat donné ordre de prendre dans ses troupes tous ceux qui avoient commis des desordres avec des femmes, et leur avoit fait couper la partie avec laquelle ils avoient peché. Je n'ay besoin de rien expliquer *sur tout cet article ; il est facile de connaître ce qui y est de répréhensible dans le fait & dans l'expression.*

l'expression/ peut être/ reprehensi/ble sans que/ le fait le soit.

27. [XXIV], p. 48. Dans la page 343 il dit que deux perfides Evêques voulant tromper un Prince, luy donnerent leurs sermens sur les Châsses de quelques Saints qu'ils portèrent avec eux ; mais qu'ils en avoient ôté les reliques. Cette precaution rendoit-elle leur crime moins noir ; est-il possible que les hommes de *ce siecle là fussent méchans et scrupuleux en même tems : comment peut-on concilier ces deux contraires ?*

On en a vu¹¹⁹/ des exem/ples de/ tout tems.

28. [XXV], p. 48. A la page 423, il dit, *en parlant d'un Prince qu'il avoit un courage de femme, querelleux, & foible, & par consequent soupçonneux & cruel.*

mezeray/ n'est ici/ qu'impoli¹²⁰.

29. [XXVI], p. 52. [...] encore moins louable est le discours de fanfaron que Mezerai luy [Pépin] met à la bouche, en parlant aux Seigneurs *qui l'environnoient, à qui il dit avec une fierté heroïque, selon Mezerai : Hé bien, ne suis-je pas digne de vous commander ?*

il y a toujours/ eu un peu de/ grossiereté/ dans ces/ siecles heroiques.

VIII. « Extrait du second volume » (scripteur A)

30. [XXVII], p. 53. Il commence ce volume par une maxime bien vague ; il dit, que la *race¹²¹ du Prince qui cesse de regner est toujours* ennemie de celle qui doit succéder.

les exceptions/ sont si rares/ que la maxime/ pouvoit/ subsister.

31. [XXVIII], p. 54. A la page 12 il dit, que Louis le Debonnaire voulut mettre la *reformé parmi les Evêques, & que cela luy attira la haine des gens d'Eglise, parmi lesquels le nombre des méchans, quoiqu'il ne fût pas le plus grand, se trouva le plus fort, parce qu'il étoit le plus remuant. Où est la preuve qu'il fût le plus fort [...]*.

il est certain/ que la mino/rîté, quand/ elle est compo/sée des mech/ans est/ souvent la/ plus forte.

119 Participe omis par A. François.

120 « qu'un impoli », selon la leçon d'A. François.

121 L'erratum des *Observations critiques* corrige « race » en « cour ».

32. [XXIX], p. 55. A la page 18 il dit, *que l'envie ayant pris à l'Empereur, nonobstant sa devotion, de goûter encore les douceurs du lit nuptial, il choisit une Princesse d'autant plus funeste à son repos qu'elle étoit belle et spirituelle. La devotion est-elle incompatible avec le mariage, qui est un Sacrement ; [...]*

cela pouvoit/ etre appliqué/ a louis 14 et/ a mde de/ Maintenon/ il faut donc/ le detruire.

33. [XXX], p. 56. [...] et comment Mezerai sçait-il que l'Empereur ne cherchoit dans son mariage que les douceurs du lit ; & quelle expression est celle-là ; & comment pretend-il prouver qu'une *femme est funeste au repos de son mari quand elle est belle et spirituelle* : il ne faudroit donc épouser que les laides et les stupides.

reflexions/ tres plaisan/tes pour/ un pretre.

34. [XXXI], p. 58. En la page 30 il dit, que l'Imperatrice, autant pour avoir lieu de gouverner l'esprit foible de son mary, que par affection, luy persuada de donner sa confiance au Comte de Barcelone, qu'elle aimoit. Que veut dire par affection ; *entend-il parler d'affection pour l'Empereur ou pour le Comte de Barcelone* qu'elle aimoit, dit-il.

on entend/ bien mezerai/ mais il/ s'explique/ mal.

308

35. [XXXII], p. 61. [...] j'ose dire qu'il n'est pas vraisemblable que dans le tems qu'on escalade une ville, & qu'on égorge les *Habitans* *refugiez dans l'Eglise, l'Evêque puisse être surpris & massacré* en disant la Messe.

le pere daniel/ auroit/ surement/ pris la fuite.

36. [XXXIII], p. 62. — A la [page] 237 il dit, que le Roy Hughes d'Italie épousa l'impudique Marosie [...]. Voilà le caractère *de Mezerai ; il aime à dire des injures aux personnes élevées en dignité [...]*

si c'est un/ fait il ny/ a point d'injures/ l'histoire/ juge et ne/ flatte pas¹²².

37. [XXXIV], p. 62. [...] & nous laisse deviner, si nous pouvons, pourquoi il traite cette Princesse d'impudique, & comment elle gouvernoit le *Siege Pontifical* : *car il ne l'explique en aucune maniere.*

cela n'étoit/ pas necessaire.

38. [XXXV], p. 63. [...] un gentilhomme tres Savant dans l'histoire, lui avoit fait voir des preuves que la Maison de Savoye descendoit de mâle en mâle de Charles Constantin fils de Louis l'Aveugle Roy de Provence, dont il tire une consequence qu'elle a droit de prendre le titre de royale. Quand ce qu'il dit seroit vray, je ne scay si ce seroit un droit de prendre ce titre. *Mais bien plus, ce Gentilhomme si savant et luy se sont trompés assurément : car les ducs de Savoye prétendent tirer leur origine de la maison de Saxe.*

ce gentilho/mme a fait/ voir des/ preuves, mais il/ se trompe,/ car les ducs de/ Savoye preten/dent &c ce/ raisonnement/ est peu/ concluant.

39. [XXXVI], p. 66. La page 282 & la suivante sont pleines d'évenemens qui peuvent être vrais ; *mais ils ne sont pas vraisemblables. Bernard Comte de Senlis devoit être suspect au Roy [...].*

l'histoire/ raporte ce/ qui est, et/ non ce qui/ peut etre.

40. [XXXVII], p. 70. Le Roy se moquoit de ce que ce Prince [le Comte d'Anjou] alloit chanter *au chœur ; & le Prince répond, qu'un Prince non lettré est un asne couronné. Est ce qu'on prétend que chanter au chœur & être lettré ce soit la même chose ?*

cela suppose/ qu'on savoit/ lire et la/ littérature/ ne setendoit/ pas bien loin/ alors.

122 « ne flatte pas » est en marge de la première ligne du texte suivant, indiqué en italiques.

41. [XXXVIII], p. 72. Il ne sçait ce qu'il doit reprocher à cette Princesse [la reine Ogine qui se maria à l'âge de 85 ans], ou une vengeance qui la deshonne, ou son incontinence ; mais il satisfait son inclination en disant des injures aux Grands. De quel terme se serviroit-il, s'il parloit d'un autre engagement que celui du mariage, *que les loix permettent en quelque âge que ce soit.*
ceci est claire/ment en faveur/ de louis XIV.

42. [XXXIX], p. 74. Il dit ensuite, que l'amour de la gloire plus que celui de la femme (maniere de parler peu polie) attira ce Prince [Othon] audelà des monts, qu'il délivra cette Princesse & l'épousa, parcequ'il n'en put jouir autrement. Quelle preuve a-t-il qu'il eût eu d'autres desseins que celui de l'épouser, & ne pouvoit-il pas se servir d'un terme mieux seant dans la bouche d'un homme serieux, *que celui de jouir que je ne repete que par la necesité de parler en cette occasion comme luy.*
le p. daniel/ connoissoit/ mieux tous/ les synoni/mes de jouir.

43. [XL], p. 75. A la page 319 il dit, que Othon étoit à juste titre surnommé le *Grand*, parcequ'il ne raportoit pas ses bons succès à sa propre gloire & vanité, mais à relever l'Empire d'Occident. Entend-on ce qu'il veut dire.
il seroit dailleurs/ a craindre que/ cette reflexion/ ne fut appliquée/ a louis 14.

44. [], p. 77. Il dit [...], que les Germains ne jugeant pas à propos que la personne d'Othon leur Roy fût exposée dans un combat qu'on luy proposoit, qu'encore qu'ils ne doutassent pas de la valeur de leur Roy, neanmoins ils ne consentiroient pas qu'il exposât sa personne seul à seul, confessant par là tacitement, qu'ils ne le croyoient pas si brave *que le Roy de France. Voilà en verité une mauvaise consequence.*
justification/ du peu de cou/rage militaire/ de louis 14.

45. [CXXXIX], p. 80. A la page 337 il dit, qu'un mariage étoit mal assorti, la femme étant courageuse & galante, & le mary sans vigueur d'esprit et peutêtre de corps ; si bien qu'elle conçut du mépris pour luy, et le planta là. Voilà un beau discours, & des termes bien libres. Et le planta là, dit-il, sans *qu'on sache où ni comment [...]*
lexpression/ etoit familiere/ mais a coup/ sur le p. daniel/ l'entendoit/ bien¹²³

46. [CXXXIX], p. 80. [...] c'est comme il parle toujours des Grands, sans circonstances convaincantes de ce qu'il avance. Il dit ensuite que ce fut un grand malheur dans la maison royale, qu'une Princesse legere [...].
il semble que/ ce nest que/ quand on/ raporte du/ mal des grands/ quil faut des/ preuves.

47. [XLI], p. 82. Il accuse [...] une Reine de galanterie avec un Evêque, & n'observe *aucunes mesures dans ses accusations [...]*.
il s'agit de/ savoir si le/ fait est vrai/ et voila tout.

48. [XLII], p. 87. En la page 354 il dit, que les Rois de France portoient le titre d'Empereur, & se sont contentez par quelque consideration, qu'on ne sçait pas, de celui de Roy, qui est en effet plus doux & plus auguste. Sur quoi *fonde-t-il cette decision que le titre de Roy soit plus doux & plus auguste que celui d'Empereur.*
le p. daniel/ auroit bien/ voulu que/ louis 14 eut/ pris le titre/ d'empereur.

49. [XLIII], p. 89. A la page 382 il dit, [...] que Louis VIII fut le premier qui, sur les remonstrances de Pierre Lombard Evêque de Paris, rasa sa barbe. J'avoue que je serois tres curieux de savoir les raisons des remonstrances de l'Evêque, dautant qu'il me

123 Note fusionnée par A. François avec la suivante. Son emplacement déborde sur les lignes du texte suivant (de « c'est comme » à « sans circons... »).

paroît tres peu de la jurisdiction de l'Evêque de regler comme on porte la barbe, & que d'ailleurs *c'est une chose tres indifferente, & qui ne dépend que de la seule coutume.*
or la coutume/ etoit qu'on en/ fesoit alors/ une affaire/ ecclesiastique.

50. [XLIV], p. 94. A la page 491 il parle d'un Prince qui avoit plus de desirs que de puissance, & qui avoit épousé une femme jeune, belle & coquette, de qui les appetits ne s'accordoient pas avec la vieillesse de son mary, & encore gouteux. Comment un historien grave *peut-il parler de la sorte ; ne pouvoit-il pas narrer le divorce qui se fit entre ce Prince & cette Princesse, sans se servir de termes si licencieux.*
mezeray etoit/ un franc/ gaulois qui/ appelloit un/ chat un chat.

IX. « Extrait du troisième volume » (scripteur A)

51. [], p. 100. [...] Mezerai, qui répand toujours du venin où il peut, dit, qu'un Roy perdit en un moment ses trois fils & une fille avec plus de trois cens Gentilshommes, [...] & ce fut par un grand malheur, qu'on crut, ajoute-t-il, arrivé par une punition de Dieu [...]. Est-il vraisemblable que trois cens personnes fussent *coupables du même crime ; les+ dames l'étoient-elles [...].*
+ plaisante/ reflexion.

310

52. [], p. 103. A la page 37, il rapporte une histoire qui est bien peu vraisemblable. Un Saint avoit prédit à un Prince, que Dieu le puniroit par la mort de l'aîné de ses enfans ; c'étoit cependant le pere qui avoit failli, & non pas le fils ; mais peut-être ne m'appartient-il pas de mêler dans mes *remarques des matieres si delicates ; c'est pour cela* que je n'en dis rien de plus.
il ne falloit/ en rien dire/ du tout.

53. [XLV], p. 105. Peut-on lire sans indignation ce qu'il écrit à la page 75, d'une Princesse de qui le mariage avec le Roy fut déclaré nul par sentence des Evêques, à cause de parenté. Cette femme, dit-il, s'étant retirée à Poitiers, n'y demeura pas longtems sans prendre un parti : comme elle bruloit d'amour, continue-t-il à dire, elle épousa quelques mois après Henry Duc de Normandie [...]. Cette Princesse n'étoit-elle pas libre de se marier ; son mariage n'étoit-il *pas un sacrement, & par consequent autorisé par toutes les loix ? Je demande de plus si le Roy* qui se maria aussi, étoit moins à blâmer qu'elle.
le p. daniel/ est toujours/ empressé a¹²⁴/ justifier les/ roys qui se/ marient et/ se remarient¹²⁵.

54. [], p. 106. La fierté Germanique, dit-il, & l'imperieuse maniere des Papes ne pouvoient compâtr ensemble ; tous deux prétendoient avoir une domination absolue l'un sur l'autre. On voit bien qu'il entend parler de l'Empereur & du Pape ; *mais comment s'explique-t-il+ ?*
+ assez bien.

55. [XLVI], p. 108. A la page 105 il dit, que le Roy Louis VII. entreprenoit quelquefois contre la justice ; & *un moment après il le dit bon & équitable, ce qui se contredit. A la page 125 Mezerai [...]*
il pouvoit/ letre ordinairement, mais/ on n'est pas/ toujours/ justum et/ tenacem¹²⁶.

124 « empressé de », dans l'édition d'A. François.

125 Note tendancieuse puisque l'auteur des *Observations critiques* tend au contraire à incriminer le roi.

126 Horace, *Odes*, III, 3, « Apothéose de Romulus ».

56. [XLVII], p. 110. A la page 227 il dit, que le titre de Roy de Jerusalem, après avoir passé ambitieusement dans plusieurs Maisons de Prince, fait aujourd'huy partie des titres du Roy catholique. *Que veut dire par après avoir passé ambitieusement dans diverses Maisons ; le peut-on entendre ?*
cela n'avoit/ pas besoin/ d'explication.

57. [XLVIII], p. 115. A la page 175, en parlant d'une Princesse, il dit, qu'elle est peu honnête, fort voluptueuse, & encore plus maligne & plus vindicative. [...] Et cette Princesse qu'il traite si injurieusement, est *recherchée en mariage par plusieurs Princes ; ce qui en doit donner meilleure opinion que n'en a Mezerai.*
voilà une/ preuve sans/ réplique, j'ai/ peine a croire/ que le p. daniel/ parlat serieu/ sement.

58. [XLIX], p. 120. A la page 371 il avance, qu'on publia que la mort du Roy Louis VIII. fut causée par sa trop longue continence, & qu'il avoit mieux aimé mourir que d'user du remede criminel qu'on luy presentoit pour sa guerison. *Le mal dont il entend parler est-il quelquefois assez violent pour faire mourir ?*
il y a appa/rence que/ le p. daniel/ nest jamais/ mort de/ continence.

59. [L], p. 121. A la page 397 il fait connoître sa haine continuelle contre les Grands, de qui il dit qu'ils font facilement ceder à leur interest & à leur caprice, honneur, parenté, alliance & conscience. Si en s'érigeant en severe reformateur il eût dit, que l'amour propre gouverne souvent les hommes, il eût eu raison. Mais ils n'en sont pas *tous si absolument gouvernez, qu'il ne s'en trouve plusieurs qui ayent de l'honneur & de la conscience.*

Le mot facilement etoit/ une restricti/on suffisante.

60. [LI], p. 123. A la page 414, en parlant de l'Empereur Frederic, il dit qu'il mourut à Tirensole, peutêtre étouffé ou empoisonné par Mainfroy l'un de ses fils bâtards. Voilà comme il parle toujours sans *preuves, & il ne compte pour rien d'accuser un fils d'avoir empoisonné son pere.*
et surtout un/ batard. il faut/ rejeter bien/ loin cette idée.

61. [LII], p. 124. [...] comme il est toujours de mauvaise humeur, il dit qu'il faut qu'ils [les rois de Sicile] *avouent qu'ils tiennent leurs droits d'un bâtard* [« Mainfroy, fils naturel de l'Empereur Fredric », *usurpateur & excommunié. Ce fait étoit déjà expliqué : mais il n'est pas content, s'il ne dit des injures en propres termes*].
le p. daniel/ auroit couru/ plus vite/ sur un sem/blable fait/ et ne leut/ pas présenté/ en mauvaise/ part.

62. [LIII], p. 127. Et Mezerai dit qu'il [Pierre de la Brosse] étoit assez coupable, quand il n'eût commis d'autre crime que d'avoir possédé son Roy et enlacé sa personne sacrée & son esprit par ses artifices. [...] La suite de ce raisonnement de Mezerai est remarquable : Car c'est, dit-il, un vol public à un particulier, de detenir & posséder seul celui qui appartient à tous ses *peuples comme tous ses peuples luy appartiennent.* Ne faudroit-il pas être bien prevenu en faveur de Mezerai pour ne trouver pas ces raisonnemens-là mauvais ?
en general/ ces sortes de/ favoris font/ tort aux/ peuples.

63. [LIV], p. 134. Il dit dans la même page [544], que le sejour de la cour de Rome en France y a introduit ou augmenté trois grands désordres ; la simonie fille du luxe & de l'impieté, la chicane, exercice des grate-papiers, & gens oiseux tels qu'étoient une infinité de clerks faineans, qui suivoient cette Cour, & un autre execrable dereglement à qui la nature ne sçauroit donner de nom. Je n'ay pas besoin de desaprouver cet

article en détail ; j'espere que les gens les plus prévenus demeureront d'accord qu'il eut été bon de le retrancher tout entier *pour plusieurs raisons. La principale, que c'est une accusation atroce faite sans preuves [...]*

le p. daniel/ a pour prin/cipe que toute/ verité n'est/ pas bonne/ a dire.

64. [LV], p. 135. A la page 360 il parle encore de grands événements sur la foy du peuple : car il raporte que l'Empereur fut empoisonné, *comme l'on disoit, en communiant par un Moine Dominicain Florentin, qui mêla quelque liqueur mortelle dans le calice.*

on ne peut/ blamer un/ historien qui/ raporte les/ faits certains/ comme certains/ et les bruits/ publics comme/ des oui dire.

65. [LVI], p. 138. On conte, dit-il, mais sans autre preuve que celle de l'événement, que le Grand Maître des Templiers qu'on fit mourir, adjourna le pape à comparoître devant Dieu dans les 40 jours, & le Roy *dans l'année ; & qu'en effet ils ne passerent pas ces termes-là. Ne peut-on pas dire que c'est une matiere bien serieuse traitée legerement. Il dit seulement, on conte.*

tous les/ historiens rap/orcent la/ meme chose.

66. [LVII], p. 141. [...] il est sujet à toutes les préventions du *peuple, qui est toujours disposé à parler mal des Grands, des femmes & des moines, souvent sans connoissance aucune.*

ne dire jamais/ de mal de/ mr le prier,/ voila la devise/ du p. daniel,/ en bon jesuite.

67. [], p. 148. A la page 602 il fait l'éloge de Saint Yves ; & ensuite, comme il est toujours malin, il dit que les gens de pratique le reconnoissent pour leur Patron, & ne l'imitent *guere. De qui entend-il parler par gens de pratique ; et pourquoi les accuse-t-il tous de n'imiter guere leur Patron [...].*

le p. daniel/ demande ce/ que cest et/ parle ensuite/ comme sil/ l'entendoit.

68. [LVIII], p. 149. Il tombe de plus dans ce chapitre [le procès d'Enguerrand de Marigny] en des contes *pueriles, de telle manière qu'il est surprenant comment il a pu prevenir tant de gens en sa faveur.*

mezeray n'offus/querait pas/ tant le p. daniel/ sil navoit pas/ un si grand/ nombre de/ partisans et/ de lecteurs.

69. [LIX], p. 152. [...] *tout est ainsi extrême entre les mains de ce violent historien, de qui on peut dire qu'il ne conserve de moderation en aucune occasion.*

et le p. daniel/ commence/ cet ouvrage/ par dire que/ c'est un fort/ bon historien.

70. [LX], p. 154. A la page 654 il dit, qu'un favory du Roy d'Angleterre avoit été nourri auprès de luy *dans une familiarité peu honnête. De quoy veut-il accuser par là ce Roy & son favory ? quelle idée n'en donne-t-il point sans preuve & sans necessité.*

tantot le/ p. daniel/ veut qu'on/ parle clai/rement/ tantot que/ ce que lon/ dit soit/ gazé.

X. « Extrait du quatrième volume » (scripteur A)

71. [LXI], p. 157. Mezerai dit dans la cinquième page, *que la force de la Coutume Salique, tres conforme aux loix de la nature entraîna le suffrage des François. Ne peut-on pas demander en quoy la Coutume ou la Loi Salique est conforme aux loix de la nature.*

la reflexion/ de mezeray/ étoit juste,/ mais une/ loy qui/ exclue en/ même tems/ les batard/ feisoit de la/ peine au p./ daniel et a/ louis 14.

72. [LXII], p. 159. A la page 8 il fait une reflexion d'une moralité bien fade. Il demande si c'est une bonne fortune d'être parvenu à la royauté, & tombe dans des lieux communs & des raisonnemens usez, qui n'ont presque jamais été faits que par ceux qui ne *connoissent ni les agrémens ni les maux qui accompagnent* cette éminente dignité si respectable pour tous les hommes.
ces agre/mens sont/ achetés/ bien cher.

73. [LXIII], p. 163. A la page 22 il dit, que quand les services d'un *sujet sont si grands, que le Souverain ne le peut* recompenser, ils tiennent lieu d'offense en son endroit. Cette maxime qu'il met d'une si grande étendue, peut être applicable à quelque Souverain, & non pas à tous.
cela nest mal/heureusement/ que trop vray/ en général.

74. [LXIV], p. 165. A la page 37 il dit qu'un Roy de France ayant une armée qui paroissoit plus forte que celle de ses ennemis s'abstint de donner bataille sur une prediction d'un astrologue [...]. Mais en ce *tems-là croyoit-on que cet événement dépendit des astres ; & s'il en dépendoit, comment l'éviter ?*
on le croyoit/ alors et ce/ nest plus la/ faute de/ l'historien.

75. [LXV], p. 167. Il dit [...] que les Anglois, ainsi reduits à la faim, & les François, incommodez par les pluyes de l'automne, furent bien aises les uns comme les autres de sortir de ce mauvais pas *par une treve. Voilà une narration où la vraisemblance* n'est pas observée.
il ny a rien/ contre la/ vraisem/blance.

76. [LXVI], p. 173. Il dit ensuite que le Roy en mourant recommanda à son successeur de soulager les peuples, & autres belles choses que les Princes recommandent plus souvent en mourant, qu'ils ne les executent pendant leur vie. *Est-ce là un défaut qui n'est que des Princes ; n'est-ce pas celui de la plupart des hommes.*
mais ce défaut/ a des suites/ bien plus ter/ribles de la/ part des princes.

77. [LXVII], p. 173. A la page 79 il dit, que le Roy Philippe fut presque le seul des Rois de la troisième race qui n'ait point eu d'inclination pour les lettres & pour les gens lettrez, connoissant peut-être qu'il n'étoit pas assez heureux *pour avoir des louanges, & pour exercer les belles plumes.* N'est-ce pas là un beau raisonnement & un beau stile ?
ce nest point un/ raisonnement,/ c'est une reflexi/on caustique.

78. [LXVIII], p. 176. [...] il [le roi] vendit sa fille Isabelle à Jean Vicomte de Milan six cens mille écus d'or pour la marier à son fils Galeas. Je suis fort en *peine de sçavoir si l'on juge que ce soit là parler* raisonnablement ?
la reflexion/ de mezeray/ etoit juste.

79. [LXIX], p. 176. A la page 139 il parle des impôts comme d'un *fleau égal à la peste & à la famine, & ce n'est pas le seul endroit où il* en parle à peu près de la même manière.
il parloit/ des impots/ exorbitans/ et etablis/ sans neces/sité.

80. [LXX], p. 179. [...] il plaît par cet endroit-là [« plaire au menu peuple qui se plaint toujours de quelque manière qu'on le gouverne »] à beaucoup de gens qu'on pourroit dire d'ailleurs tres sensez, & qui ont cependant l'injustice de blâmer toujours la politique des *Princes, dont ils n'ont pas assez de lumieres* pour penetrer les raisons [...].
avec le p. daniel/ le gouverne/ment n'a/ jamais tort.

81. [LXXI], p. 180. Quelle vraisemblance y a-t-il *qu'un Roy sage* [le roi Jean] *eût recherché en mariage une Princesse diffamée* [Jeanne de Naples]. *Il y a apparence que c'est Mezerai tout seul qui la veut diffamer* [...].

la politique/ l'emporte/ quelquefois sur la Sagesse/ qui dailleurs/ se dement/ quelque fois.

82. [LXXII], p. 181. A la page 149 il dit, que le gain des batailles est plus souvent un effet des sages dispositions du cabinet des Rois, que de la valeur de ceux qui les donnent. Il s'explique mal là-dessus : car on sçait fort bien que les dispositions du cabinet ne peuvent causer le gain des batailles, que par la *précaution d'avoir bien discipliné les troupes, & donné ordre qu'il ne manquât ni armes ni munitions.*
on l'entendoit/ bien ainsi.

83. [LXXIII], p. 184. Est-ce une maniere qui convienne à un homme qui se veut ériger en grand Historien, de dire toujours, comme fait Mezerai en parlant des Potentats, l'Anglois, le Flamand, le Breton, & ainsi des autres ; si cela appartient à l'historien, je ne m'y veux pas opposer ; *mais je croy qu'il y auroit plus de politesse à parler respectueusement* des personnes si élevées audessus de la tête des autres hommes.

l'histoire n'est/ pas assez/ polie selon/ le p. daniel.

314

84. [LXXIV], p. 184. A la page 215 il dit *qu'on commence au Louvre le plus superbe édifice que l'Architecture ait jamais élevé : mais qui, tout grand qu'il puisse être, le sera toujours beaucoup moins que le Roy qui l'a entrepris.* Ce raisonnement là n'est-il pas tres faux ? Quel rapport peut-on trouver d'un superbe édifice avec la gloire d'un Roy.

reflexion de/ flatteur, mais/ ce n'est pas/ le defaut de/ mezeray et/ ce netoit pas/ à un jesuite/ à la trouver/ mauvaise.

85. [LXXV], p. 185. A la page 216 il dit, que le Roy laissa des tresors considerables ; & ensuite il dit que c'est un problème dans la politique, s'il fit bien d'en tant amasser ; mais que dans la justice ce n'en est pas un, si l'on peut faire des millions de malheureux *pour enrichir un seul homme.*

ou du moins ses/ courtisans.

86. [LXXVI], p. 188. A la page 223 il établit pour maxime, que les grands amas d'argent que font les Souverains servent le plus souvent à troubler leurs Etats, & que leurs tresors ne sont bien assurez que dans les coffres de leurs sujets, qui sont toujours bien affectionnez quand ils sont bien traitez. Voilà parler en Docteur. Mais avoit-il de grandes experiences de ce qu'il disoit ; les Ministres consommez parleroient-ils comme luy ; le Lecteur en jugera selon ses lumieres. *Pour moy je ne decide pas de si grandes questions.*

pourquoy/ donc¹²⁷ blamer/ mezeray, il/ ne dit que la/ verité.

87. [LXXVII], p. 190. [...] il blâme toutes les impositions, & plaint les peuples qui les payent, comme s'ils n'avoient aucun interest à soutenir la majesté & les forces de l'Etat, & si on pouvoit en venir à bout sans argent. *Ainsi à la page 249, après avoir dépeint la maniere dont on condamne des coupables à des amendes pecuniaires, il dit : Et c'étoit le vray sujet de cette piece de theatre.*

mezeray/ aime un peu/ trop a blamer/ les impots, et/ le p. daniel/ a les justifier.

127 Mot omis par A. François.

88. [LXXVIII], p. 196. A la page 358, il établit pour maxime certaine, que les richesses immenses *ne s'acquierent jamais sans crime. Quoy ! ne peuvent-elles pas être légitimes, quand elles sont la recompense des grands services rendus à l'Etat.*

c'est en effet/ l'ordinaire/ surtout/ quand elles/ s'acquierent/ promptement.

89. [LXXIX], p. 197. Il y eut, dit-il, de sanglants combats entre des oiseaux de toutes especes ; ce qui procedoit, peut-être, continuë-t il à dire, de certains petits corps répandus en l'air qui les piquoient & les irritoient ; de sorte qu'ils déchargeoient leur chagrin les uns sur les autres. N'est-ce pas là un raisonnement bien touchant ? Voilà cet Historien qu'on trouve admirable ; jugez s'il vous plaît s'il n'est pas honorable [...].

ce n'est point/ pour cela/ qu'on l'admire.

90. [LXXX], p. 201. A la page 523, il dit que l'impuissance de l'âge irritant les desirs de ce Roy trop voluptueux, il se mit à entretenir grand nombre de belles filles, au moins pour le plaisir des yeux. Qu'entend-il par l'impuissance *de l'âge qui irrite les desirs ? Et tout ce discours-là n'est-il pas contre la bienséance ?*

contre la bien/séance soit,/ mais le/ discours est/ clair.

91. [LXXXI], p. 205. Voilà comme les Juges aussi inconsideres que Mezerai, blâment la conduite des Potentats, *voulant toujours épargner l'argent des peuples, & répandre le sang des Princes* qui donneroient tous les jours des batailles s'ils consultaient les gens qui comme Mezerai n'en ont jamais vus les horreurs !

c'est qu'il y a/ bien des guer/res injustes,/ ou peu neces/saires.

92. [LXXXII], p. 206. A la page 596, il decide encore d'autorité absoluë, qu'il n'y a jamais de religion parmi les gens de guerre ; & voicy ses termes dont on peut juger. Un Dimanche, dit-il, qu'ils croioient jour de repos parmi les *Chrétiens (comme s'il y avoit de la religion dans la guerre)* ils furent attaquez rudement.

la reflexion/ etoit trop/ generale.

93. [LXXXIII], p. 211. A la page 642, il dit que la composition faite à Arras, ne fut pas gardée à l'égard des riches Bourgeois ; et que pour avoir leurs dépouilles on leur arracha la vie. Voilà un fait que je croy qu'il eust eu beaucoup de peine à verifier : Et la maxime qu'il établit ensuite *Qu'en de pareilles occasions les plus riches sont les plus coupables, est tres-incertaine & injurieuse* à tous les Potentats.

cela n'est/ malheureuse/ment que trop/ vrai, dans la/ guerre.

XI. « Extrait du cinquième volume » (scripteurs A et G)

94. [LXXXIV], p. 216. [...] il n'y a pas sorte de Gouvernement qu'il n'ait resolu de blâmer, & c'est toujours pour flater le peuple, à qui *il insinue qu'il ne doit payer aucun subside ; comme s'il n'étoit besoin d'aucune force pour faire respecter les loix, & pour faire tête aux Voisins de la France* [...].

mechancete/ du p. daniel/ mezeray ne/ sonne pas/ le tocsin,/ mais il fait/ des reflexi/ ons dont/ ceux qui/ gouvernement/ devoient/ profiter.

95. [LXXXV], p. 218. Voilà le siecle d'or où tous les Sujets étoient dans une parfaite obéissance : *ainsi les Rois eussent été injustes d'employer la force ou la pompe pour soutenir leur dignité.*

le p. daniel/ auroit il¹²⁸ avec/ les flatteurs/ dans esther¹²⁹/ que le peuple/ d'un sceptre de/ fer doit etre/ gouverné¹³⁰.

128 A. François corrige ce mot par « dit ».

129 A. François corrige : « Athalie ».

130 Racine, *Athalie*, IV, 3 : « D'une main de fer veut être gouverné ».

96. [LXXXVI], p. 218. A la page 6 il parle du procès qu'on fit à deux *Ministres du regne précédent, & il les nomme* coquins, terme dont un homme modéré ne se sert jamais.

l'expression est/ forte, mais/ elle dit tout.

97. [LXXXVII], p. 223. [...] les Eglises des Convens étoient toûjours pleines, & celles des Paroisses presque desertes ; les oüailles quittant leurs Pasteurs naturels, & la viande solide de leur vraye nourrice, pour courir à ces friandises spirituelles. Ne demeure-t-on pas d'accord que ce sont-là des *expressions que l'on entend peu, & qui conviennent* encore moins à une matiere si serieuse.

on ne les entend/ que trop.

98. [LXXXVIII], p. 223. Il dit ensuite, que quand les Cordeliers sçurent qu'ils avaient un Pape de leur *Ordre, on les vit transporter, & comme hors du sens, courir par les ruës.* Voilà ses exagerations ordinaires [...].

jay vu la/ meme chose/ arriver lors/ de l'exaltation¹³¹/ de clement 14.

99. [LXXXIX], p. 224. [...] il dit qu'en matiere de *Princes & d'Etats, le voisin étant toujours ennemy, le plus puissant est* le plus dangereux.

il ne dit point/ que cela doit/ etre, mais/ que cela est.

100. [XC], p. 225. A la page 150, il trouve une occasion de dire une injure grossiere, & il s'en sert en parlant de Cesar Borgia qui avoit manqué de foy ; *il dit, Ce perfide bâtard. Ne pouvoit-il pas le blâmer d'avoir manqué aux traitez, sans dire deux injures pour une ?*

le p. daniel/ respecte/ jusqu'aux/ batards des/ princes.

101. [XCI], p. 225. A la page 162, il parle des grivelées des *Commissaires, au profit desquels tourne la dissipation* des armées.

le p. daniel/ justifie la/ conduite du/ moindre/ preposé.

102. [XCII], p. 227. Il entend peutêtre parler des Intendans des armées, qui ont plus de pouvoir [que les Commissaires], mais non pas assez pour les faire perir, à moins qu'elles fussent commandées par des Generaux imbeciles ; ce qui *ne se trouve jamais.*

jamais est/ bien univer/sel.

103. [XCIII], p. 227. A la page 169, il dit que Maximilien reçut une nouvelle injure qu'il pouvoit ajoûter dans son livre rouge, où il écrivoit toutes celles que les Français luy avoient faites ; semblables à ceux *qui arrêtent assez de parties,* & qui n'ont jamais de quoy les payer. N'est-ce pas là une belle comparaison, & citée bien à propos ?

la reflexion etoit/ plaisante.

104. [XCIV], p. 228. A la page 180, il dit que les excommunications font grande *impression sur les peuples quand elles sont fortifiées* par la terreur des armes. Comprend-on bien ce qu'il a voulu dire ?

on voit bien/ que c'est/ une plaisanterie.

131 Selon l'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert, l'exaltation désigne « l'élévation de quelqu'un à une dignité ecclésiastique ; mais ce terme est devenu propre pour la papauté ; l'exaltation du pape est la cérémonie que l'on fait à son couronnement, lorsqu'on le met sur l'autel de S. Pierre » (article « Exaltation »). Cf. J. Lalande, *Voyage en Italie* [...], Paris, Vve Desaint, 1786, 9 vol., t. 6, p. 53-66, chapitre « De l'exaltation du Pape et du couronnement ».

105. [XCV], p. 229. A la page 201 il dit, que les Anglois étoient sur le point de rompre avec la France ; parceque le Pape Jules les avoit envyrez de la vaine gloire de défendre le saint Siege, & du fumet, des vins delicieux de toutes sortes, dont il leur avoit envoyé un grand navire tout chargé avec des jambons, des saucissons & des épiceries pour les leur faire trouver meilleurs. *Peut-on parler comme cela d'un Prince & de ceux de son Conseil ?*

le p. daniel/ ignoroit que ;/ selon ovide :/ placatur/ donis jupiter/ ipse datis¹³².

106. [XCVI], p. 235. A la page 307, parlant de la cruauté d'un homme, il avance qu'on disoit qu'il avoit éventré des femmes grosses, & fait manger l'avoine à ses chevaux dans leur ventre+. *En pareilles occasions peut-on se servir du terme On disoit, & rapporter de cette manière des choses qui ne peuvent être cruës que par le menu peuple [...].*

* Ce trait n'est/ pas vray/semblable/ parce que le/ cheval reniffle/ sitost quil/ sent un corps/ mort, et sen/ detourne/ lorsqu'il en/ apperçoit un/ sans vouloir/ passer auprès¹³³.

107. [XCVII], p. 237-238. A la page 389 il dit, que la conduite de l'Empereur choquoit tout-à-fait l'humanité, & ressentoit une vengeance de femme. Voilà la prévention ridicule qu'ont contre les femmes tous ceux qui font les Docteurs. Par quelles experiences conoit-on qu'elles sont plus sujettes à la vengeance que les hommes, & qu'elles l'exercent d'une autre maniere. Rien n'est si commun que des hommes qui reprochent toutes sortes d'imperfections aux femmes ; mais quel droit ont-ils de leur dire des injures ?

parce que/ tout ce qui/ est foible/ est plus cruel/ meme parmi/ les animaux/ l'aigle et le lyon/ sont moins/ cruels que le/ vautour et/ que le loup &c/ les femmes/ ont leurs def/auts ; les hom/mes en ont/ d'autres, deri/vés de leur/ nature et/ de leur consti/tution.

108. [XCVIII], p. 238-239. Le beau précepte que celui du grand Juge, qui ordonna que celui qui se trouveroit sans tache, jetteroit la premiere pierre à la femme condamnée. *Si on reflexissoit sur la sagesse de ce precepte, on useroit avec son prochain de l'indulgence dont on a soy-même besoin.*

cela est vray/ en morale,/ pour la con/duite de la/ vie, mais/ l'histoire doit/ dire ce qui est.

109. [XCIX], p. 240. A la page 405 il dit, qu'Anne de Boulen sçavoit trop bien chanter & trop bien danser pour être sage. *Où a-t-il pris une opinion si bizarre ; & comment prétend il prouver qu'une fille de qualité ne puisse être sage si elle danse & chante bien ?*

Salluste dit/ la meme/ chose de/ Sempronia¹³⁴./ le mot trop,/ omis par/ le p. daniel/ est essentiel/ dans cette/ reflexion,/ qu'il rend/ fort juste.

132 Ovide, *Art d'aimer*, III, 654.

133 Note du scribeur G. Le trait sous la formule « passer auprès » ne semble pas être la marque de l'italique mais plutôt un trait terminal. La note renvoie un écho rousseauiste. « [...] on observe tous les jours la répugnance qu'ont les chevaux à fouler aux pieds un corps vivant ; un animal ne passe point sans inquiétude auprès d'un animal mort de son espèce » (Rousseau, *Discours sur les origines de l'inégalité*, dans *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 5 vol., t. 3, 1964, p. 154).

134 Salluste, *Conjuration de Catilina*, XXV.

114. [CIV], p. 250. *A la page 555, il dit que le Roy Henry vint à la Couronne à pareil jour qu'il étoit venu au monde. Que pretend-il prouver par une pareille observation. tacite et/ d'autres/ historiens/ font des/ remarques/ bles [sic] semb/lables./ mezeray/ a eu tort/ neanmoi/ns de les/ imiter.*

115. [CV], p. 251. A la page 557, il parle du pouvoir de la Duchesse de Valentinois, & il dit ensuite que le Roy, voulant faire voir que c'étoit elle qui regnoit, faisoit mettre sur ses meubles & aux frontispices de ses bâtiments roiaux, un Croissant, des Arcs & des Flèches, qui étoient le symbole de cette impudique Diane. *Voilà une belle occasion, qu'il n'avoit garde de perdre, de dire une injure atroce à une personne qu'un grand Roy considéroit. Il n'est pas même homme à s'en tenir à une seule injure [...].*
le p. daniel/ n'aime pas/ qu'on dise/ du mal des/ maitresses/ des roys,/ et tout cela/ pour/ flatter/ louis 14.

XII. « Extrait du tome sixième » (scripteur A)

116. [CVI], p. 262. Les Princes pillent-ils leurs Sujets lorsqu'ils font des impositions sur eux, & qu'elles sont faites pour *l'interest du Public, qui n'est conservé que par les liberalitez que le Prince fait à ses Capitaines, & par plusieurs autres aussi necessaires, dont le détail seroit trop long. Mais Mezerai ne pénètre pas si avant [...].*
mezeray/ prend le/ parti du/ peuple et/ le p. daniel/ celui des/ rois./ cependant/ quidquid/ delirant/ reges, plec/tuntur/ achivi¹³⁵.

117. [CVII], p. 264. A la page 29, il parle des mouches de Cour, qui s'attachent toujours à la corruption, & qui *en vivent. J'avouë que je n'entens pas qui il veut designer par mouches de Cour.*
ce sont les/ intrigans.

118. [CVIII], p. 267. Il dit ensuite qu'elle [Marie Stuart] quitta avec un grand regret le Royaume de France, qui est un séjour fort agreable pour les *Dames qui veulent être aimées. Voilà comme il a coutume de parler.*
il ne raporte/ que ce qui a été/ dit de tout le/ monde.

119. [CIX], p. 267. A la page 70, il dit qu'il y avoit du danger que les Etats, s'ils reconnoissoient leurs forces, ne voulussent donner des entraves à cette femme étrangere [Marie Stuart]. *Voilà une maniere de parler d'une Reine qui me semble bien dure.*
dura, sed/ vera.

120. [CX], p. 269. A la page 113 il dit, que des Assiegez ayant refusé la grace qu'on leur vouloit faire, le Conseil du Roy ordonna au Duc de Guise de lâcher la bride à la victoire. *N'est-ce pas là une expression toute nouvelle.*
la critique/ est juste.

121. [CXI], p. 270. A la page 114 il dit, que le Roy de Navarre fut blessé à la tranchée *en lâchant de l'eau. Circonstance bien digne de la curiosité du lecteur.*
mezeray/ n'en parle/ qu'a cause/ des plaisante/ries qui en/ furent faites.

135 Formule de Horace, *Épîtres*, I, 2, 14 qu'on pourrait rendre par « Les Grecs paient les folies des rois ». C'est un des « refrains » de Voltaire dans la *Correspondance* : D 2896, à Otto Christoph, comte de Podewils, 12 décembre 1743 ; D 7377, à David Louis Constant Rebecques, seigneur d'Hermenches, 12 septembre [1757] ; D 7593, à Élie Bertrand, 19 janvier [1758] ; D 13158, à Paul-Claude Moultois, 4 février 1766 ; D 18063, à d'Argental, 4 décembre 1773.

122. [CXII], p. 270. A la page 126 il dit, que le Prince de Condé, qui ne reculoit jamais, fut fait prisonnier. Il croit que c'est beaucoup louer un General, de dire qu'il ne recule jamais. C'est qu'il ne sçait *pas qu'il est plus honorable de faire une sage retraite lorsqu'on n'a plus l'esperance de vaincre, que de se faire faire prisonnier en s'opiniâtrant.*
chicane.

123. [CXIII], p. 272. A la page 131 il dit, que le Duc de Guise n'avoit presque aucun vice, ni de Prince, ni de Courtisan. Les Princes & les *Courtisans ont-ils une autre origine ou d'autres passions que les autres hommes. A la page 136 il fait [...].*
le prince de/ clermont¹³⁶ le/ pretendoit/ en plaîsan/tant. mais/ sils ont la/ meme origi/ne, leurs pas/sions sont plus/ violentes et plus/ dangereuses.

124. [CXIV], p. 272. A la page 136, il fait une observation bien basse & bien hors de propos : il dit sur la mort du Gouverneur d'Orleans, qui avoit nom Sipierrre, que les trois cailloux, qui sont les Armes d'Orleans, *avoient vû la fin de Sipierrre. Comment un [...]*
mauvais/ calembourg/ en effet.

320

125. [CXV], p. 274. A la page 139 il dit que la Reine voulut enchaîner le Prince à la Cour par les appas d'une de ses filles d'honneur, qui n'ayant rien épargné pour servir sa Maîtresse, s'en trouva incommodée pour neuf mois, & fut quelque tems l'entretien de la Cour, à qui de semblables accidens donnent plutôt du divertissement que du scandale. Voilà comme il veut tout empoisonner. Est-ce la premiere fois que les filles *ont été touchées de tendresse ? Et faut-il le commandement d'une Reine pour les y obliger.*
non sure/ment, mais/ il est certain/ que la reine/ avoit empl/oyé cet arti/fice.

126. [CXVI], p. 274. [...] N'est-ce pas partout *la foiblesse des hommes & des femmes d'être sensibles ; & l'accident dont il parle n'arrive-t-il pas quelquefois à la Ville & à la campagne aussi bien qu'à la Cour.*
le p. daniel/ qui se plaint/ des proposi/tions univer/selles, en fait/ la une contre/ tout le genre/ humain.

127. [CXVII], p. 275. A la page 148, il fait le Legislatteur, & dit que si la souveraineté des jugemens des Consuls alloit jusqu'à mille écus, elle feroit secher sur pied la chicane, qui meurt de mettre la griffé sur un morceau si gras qu'est celui du Commerce. Ne pouvoit-il pas dire *son avis sur cette matiere avec plus de moderation & en termes plus doux & plus polis.*
on convient/ donc du/ fonds.

128. [], p. 277. A la page 161 il dit, que la source des desordres du Royaume étoit, que tous ceux qui étoient en charge, n'usent pas seulement de leur administration & de leur maniemment comme de leur bien propre, mais encore en abusoient au dommage & à la ruine du public, au mépris de la Religion, des Loix & du *Prince. Voila des desordres bien expliquez, n'est-il pas vray.*
chicane.

136 « Louis de Bourbon-Condé, abbé, académicien, général d'armée, mort en 1770 ». M, t. 29, p. 430, n. 1.

129. [CXVIII], p. 279. A la page 175 il dit, que le Connétable étoit sage Cunctateur, terme latin qui n'est pas encore à l'usage de la langue française, & dont il se sert pour faire entendre qu'il ne se hâtoit point.

il devoit l'etre/ cunctator/ fabius, mais/ il n'apparti/ent a personne/ de faire/ des mots¹³⁷.

130. [CXIX], p. 282. A la page 178, il met à la bouche du Connétable mourant un discours qu'il croit beau, & qui ne signifie rien. Il répondit, dit-il, à quelqu'un qui l'exhortoit, qu'il n'avoit pas vécu quatre-vingts, ans sans avoir appris à mourir un quart d'heure. *Entend-on bien le sens de cette parole, qui ne peut être d'un si grand homme, qui eût dit simplement qu'il avoit appris à se resoudre à la mort.*

l'histoire/ lui attribue/ cette parole/ que meze/ ray se cont/ ente de/ rapporter.

131. [CXX], p. 283. A la page 180, il fait une observation digne de curiosité. Les Huguenots, dit-il, nommoient la paix que Biron & de Mesme avoient négociée, la Boiteuse & la Malassise, faisant allusion à Biron qui était boiteux, & de Mesme, qui étoit Seigneur de Malassise. *Voilà sans doute une fine remarque.*

non, mais/ on là fit/ alors. et cela/ suffit.

132. [CXXI], p. 284. A la page 279, en parlant de la Journée de la Saint Barthelemy, il dit que ce deluge de sang envelopa aussi quantité de Catholiques, qui furent dépêchez par l'ordre des Puissances Souveraines, ou par l'instigation de quelques particuliers. Voilà comme il accuse avec certitude les Souverains & les particuliers, & souvent sans la moindre conjecture de ce qu'il avance.

il est cert/ ain que ce/ massacre/ couvrit bien/ des vengean/ ces particuli/ eres.

133. [CXXII], p. 287. A la page 289, il dit que le Garde des Seaux Birague, & le Comte de Rais, Confidens de la Reine Mere, apprehendoient fort la guerre, parce que les intrigues étoient plutôt leur jeu que les armes. *Ne demeura-t-on pas d'accord qu'il n'y a que le peuple qui parle de la sorte.*

le p. daniel/ sattache trop/ a la critique/ des expressi/ ons.

134. [CXXIII], p. 290. A la page 300, il dit que le Duc d'Anjou méprisoit sa sœur Marguerite, après l'avoir trop ardemment chérie. *Voilà comme il veut toujours donner l'idée de quelque grand crime.*

le dit-il d'apres/ l'histoire, voila/ la question.

135. [CXXIV], p. 291. A la page 302, en parlant des desseins de la Reine [Catherine de Médicis], *il dit les fantaisies d'une femme ; maniere de parler peu convenable.*

expression/ peu galante/ mais mezeray/ ne fesoit sa/ cour a personne.

136. [CXXV], p. 293. Il fait ensuite une remarque bien peu considerable. On prit, dit-il, à mauvais augure que les Herauts du Roy de Pologne [Henri III] eussent mal blasonné les Armes de son nouveau Royaume ; *ce qui ne pouvoit être regardé que comme une marque de leur negligence à s'instruire.*

cela ne detruit/ pas le fait.

137 Nouvel indice de fausseté. Quoi que prétendent l'auteur des *Observations critiques* et celui des notes, le terme « cunctateur », dérivé de Fabius Cunctator (« le temporisateur »), était attesté dans la langue française : voir le *Dictionnaire* de Littré qui donne pour première attestation Agrippa d'Aubigné, *Hist.*, 1, 104. Lexicographe et académicien, Voltaire n'ignorait pas le fait. Il use à cinq reprises au moins de ce terme dans la *Correspondance* : D 4294, à d'Argental, 11 décembre 1750 ; D 9238, à Cramer, [vers le 17 septembre 1760] ; D 9412 et D 10831, à D'Alembert, 17 novembre [1760] ; D 9477 et D 10831, aux d'Argental, 17 décembre 1760 et 10 décembre 1762.

137. [CXXVI], p. 296. [...] il dit que le Roy [Charles IX] s'abstint d'avoir commerce avec les femmes, parce que s'étant mal trouvé de quelqu'une de celles de sa mere, il les prit en aversion, & ne s'y attacha guere. Est-ce là le discours d'un homme sage ? & où eût-il pu prendre la preuve de ce qu'il dit ? *Estoit-il appelé dans les affaires les plus secretes des Rois ? On pourroit juger qu'il l'étoit par la maniere familiere dont il les traite [...]*.

on peut n'y/ etre pas/ appelle et/ etre cependant/ instruit par/ des memoires/ du tems, dont/ on aura fait/ un choix/ judicieux.

138. [CXXVII], p. 298. Les pages 328 & 329, sont remplies d'accusations si atroces, que je ne puis me resoudre à les rapporter. Mais je supplie le Lecteur de les vouloir examiner avec attention ; & je crois qu'après l'examen il jugera, comme moy, que Mezerai étoit un écrivain *quelquefois hardy jusqu'à l'insolence, & qu'il eût eu beaucoup de peine à verifier la plus grande partie des accusations qu'il avance contre les Grands : car c'est principalement à eux qu'il en veut.*

il ny a pas/ d'insolence/ a un his/torien de/ raporter/ des faits./ tacite,/ suetone,/ guichar/din, mr/ de thou,/ sont donc/ de grands/ insolens.

139. [CXXVIII], p. 299. A la page 340 il dit, dans la relation de tout ce que firent les Venitiens pour la reception du Roy Henri III. sur leurs terres, qu'ils le menerent dans l'Isle de Moron [Murano] celebre pour sa belle Verrerie. Quel rapport a cette belle *Verrerie avec la reception* qu'on fit au Roy : le mena-t-on dans cette Isle pour luy faire voir cette rareté : la vit-il ? Non ; c'étoit sur son chemin.

chicane/ toute pure.

140. [CXXIX], p. 301. A la page 341 il dit, que le Roy vit des Courtisanes à Venise, & qu'il y en eut quelqu'une qui lui fut trop prodigue d'une faveur qu'il se repentit toute sa vie d'avoir acceptée. Les Partisans de Mezerai jureroient que le Roy contracta à Venise une terrible maladie. Pour moy j'en doute, & je ne sçaurois croire qu'un grand Roy se livre sans précaution dans toutes sortes de desordres.

le p. daniel/ conoit donc/ les precau/tions quel ce grand roy/ auroit dû/ prendre.

141. [CXXX], p. 301. Les Rois ont-ils auprès de leurs *personnes des gens qui disent tout ce qu'ils sçavent [...]*

tout se sait/ ou presque/ tout.

142. [CXXXI], p. 301. [...] quelle nécessité y auroit-il, quand on auroit *une certitude entiere d'un pareil malheur arrivé à un Prince, d'en donner connoissance au public.*

suivant cel/ beau princi/pe, l'histoire/ ne devroit/ etre quun/ eloge, des/ princes/ surtout.

143. [CXXXII], p. 302. [...] Mezeray veut faire le bon compagnon, & il écrit comme s'il avoit toute sa vie ouy parler dans les tabagies, *où je juge qu'il alloit ordinairement chercher les bonnes compagnies [...]*

ne jugez/ point. &c¹³⁸.

144. [CXXXIII], p. 302. [...] Je ne veux en aucune *maniere noircir sa memoire ; je veux seulement faire remarquer qu'il parle quelquefois avec une hardiesse dont on ne peut avoir pris l'habitude que dans les lieux que je dis.*

de quoy/ cependant/ ne l'a-t-il/ pas accusé.

145. [CXXXIV], p. 311. [...] A la page 397, il dit que le Gouverneur de la Charité qui n'avoit que 150 hommes pour défendre sa Place, capitula après avoir soutenu

138 A. François : « Ne jugez point ! (Ecc[lesiaste]) ».

deux assauts ; ce qui n'est pas *vraisemblable* : *on ne soutient pas deux assauts d'une armée Royale avec cent cinquante hommes.*

le fait peut/ etre vray et/ cette armee/ royale etoit/ peu considera/ble.

146. [CXXXV], p. 312. A la page 401, il dit que le duc d'Anjou, après la prise d'Issoire, venoit renforcer le Siege de la Rochelle avec ses troupes, alterées de sang & de carnage. Que veut-il dire par troupes alterées de sang & de carnage ? *Ce sont-là termes qui ne conviennent pas aux armées, & qu'on n'y entend jamais dire.*

si une armée/ les merite /qu'importe /qu'on les y/ entende dire.

147. [CXXXVI], p. 315. Quoique je ne veuille pas m'attacher aux termes de Mezerai, parce qu'il y auroit trop à faire, je ne puis m'empêcher de remarquer, qu'à la page 404 il dit que c'étoit le plaisir & l'intérêt de la Reine Mere d'*avoir toujours à tricoter avec les uns & les autres.* Où peut-il avoir pris tricoter ?

expression/ pittoresque/ mais peu/ noble.

148. [CXXXVII], p. 317. A la page 432, il parle trop hardiment de la Reine Marguerite, même grossièrement à son ordinaire. Cette femme, dit-il, outrée au dernier point, ne songea qu'à la vengeance : & se servant des mêmes moyens qu'elle avoit veu pratiquer à sa mere, elle instruisit les Dames de sa suite à envelopper les braves dans ses filets. Il dit ensuite que le Roy luy-même se prit aux appas de la belle Foseuse, qui ne pratiqua que trop bien les leçons de sa Maîtresse. Ne pourroit-on pas *traiter de pareilles matieres avec plus de moderation, & avec des termes qui conviennent mieux au sujet ; j'espere qu'on l'avouera, malgré la prévention.*

le p mezeray/ n'avoit pas/ ete à l'ecole/ des jesuites/ et n'avoit pas/ appris l'art/ d'adoucir ses/ expressions, mais ne les/ affoiblit ton/ pas alors.

149. [CXXXVIII], p. 319. Il dit dans la même page [445], que depuis la mort de la Princesse de Condé, le Roy avoit eu peu d'attachement pour les femmes, & son aventure de Venise luy avoit donné un *autre penchant.* *Voilà une terrible idée qu'il veut donner des mœurs du Roy.*

ce nest pas/ lui qui la/ donne, ce sont/ tous les mem/oires du tems.

150. [], p. 319. A la page 446, il dit que Saint Luc l'un des Favoris du Roy, l'avoit *voulu guerir de ses depravations par une illusion fort ingenieuse.* *Que veut-il dire.*

il parle de/ l'histoire de/ la Sarbaca/ne que le p./ daniel/ ignoroit/ sans doute.

151. [CXL], p. 320. A la page 448, il dit que le Duc de Parme se mit six heures en bataille, comme pour faire sçavoir au Duc d'Anjou qu'il l'attendoit de pied ferme ; Mais que quand il vit qu'il venoit droit à luy, il se retira à Valenciennes, C'est icy une *matiere que Mezerai n'entendoit pas ; & les mouvemens que le Duc de Parme fit sont mal expliquez ; car on ne se retire pas avec facilité devant une armée qu'on a attendu en bataille, à moins d'être couvert par de grands défilez, qu'on conserve par des détachemens de son armée [...].*

On diroit/ que cest un/ general/ d'armee qui/ parle, et non/ un guerrier/ jesuite.

152. [CXLI], p. 322. Il dit entre autres choses [à la page 481], que le Roy envoya sur le chemin de la Reine Marguerite sa sœur, un Capitaine de *ses Gardes, qui fouilla jusque dans sa litiere, & luy ôta le masque de dessus le nez.* *Cela est-il vraisemblable.*

le cardinal/ de richelieu/ fit bien/ fouiller plus/ scrupuleu/ sement encore/ la reine fem/me de louis 13.

153. [CXLI], p. 323. A la page 524, il dit que le Duc de Guise vouloit empêcher le Duc de Maienne d'aller à Paris, de peur qu'il ne le débusquât de cet empire volontaire qu'il s'étoit acquis sur cette grande Ville. Qu'entend-il par débusquer de cet

empire volontaire ; il veut dire *apparemment l'empire qu'on luy avoit volontairement accordé.*

ce n'étoit/ donc pas/ si difficile/ a entendre.

154. [CXLIII], p. 324. A la page 558, il rapporte que le Roy avoit découvert les defauts secrets d'une Princesse, dont elle étoit fort irritée : & il prend de là occasion de faire le Docteur, & de dire que c'étoit un outrage plus impardonable à l'égard des femmes, que celui qu'on fait à leur honneur. Est-ce là une remarque qui soit de l'*histoire* ? *Et quel droit pretend-il avoir de faire des observations injurieuses à toutes les femmes ?*

les tacites, &c/ en font de/ semblables/ mais le p./ daniel croit/ que lhistoire/ ne doit etre/ quune gazette/ eloquente.

155. [CXLIV], p. 325. A la page 561, il dit qu'après la retraite du Roy, la Reine Mere demeura à Paris ; non pas pour pacifier les affaires, mais pour les tenir en tel état qu'on eût toujours besoin de son entremise. Ne diroit-on *pas qu'il étoit le confident des pensées les plus secretes de cette Princesse ?*

encore une/ fois il ne/ faut pas/ avoir été/ confident,/ il faut etre/ instruit par/ les memoires/ contemporains.

XIII. « Extrait du septième volume » (scripteur A)

156. [CXLV], p. 329. A la page 66, il dit qu'au defaut d'alimens, on repaisoit les Parisiens, assiegez & affamez, de Processions, de Vœux, de Prieres & de Sermons. *Peut-on parler de la sorte.*

c'étoit vray/ cependant.

157. [CXLVI], p. 333. A la page 209, en suivant son inclination à la médisance, il dit sans nécessité & sans preuve, que François Do, *Surintendant des Finances*, acheva de vivre ayant l'âme et le corps également gâtez de toutes sortes de vilénies.

expression/ energique.

158. [CLXVII], p. 335. A la page 287, il dit que les ordres qui se donnent dans les Assemblées des Etats, ou des Notables du Royaume pour le bien public, *s'en vont toujours en fumée*, & qu'il n'y a que les impositions, & ce qui est à la foule du peuple qui demeure. Voilà une decision bien hardie, & qui doit paroître d'une trop grande étendue [...].

il n'a dit que/ la verité.

159. [CLXVIII], p. 337. A la page 315, il veut établir une maxime aussi fausse que plusieurs autres qu'on voit dans le cours de son Histoire. Le Roy de France & le Roy d'Espagne faisoient negocier la paix ; & il dit qu'ils étoient resolu d'y proceder avec plus de *sincerité qu'on n'a coutume d'apporter en pareille occasion*. Où a-t-il trouvé qu'on n'a coutume de negocier sans dessein de conclure.

par ce que/ souvent ce ne/ sont que des/ feintes.

160. [CXLIX], p. 338. Philippe II, Roy d'Espagne avoit laissé des memoires pour l'instruction du Prince son fils ; sur cela Mezerai jette son fiel, & dit que c'étoit un vain & ambitieux soucy ; & que les Princes qui veulent tous regner à leur *fantaisie n'en croient pas leurs Prédecesseurs*.

cela est/ ordinaire/ment vrai.

161. [CL], p. 341. A la même page 375 il dit, que le Roy se prit aux appas d'Henriette de Balsac, fille enjouée, spirituelle & engageante : aussi ajoute-il, étoit-elle de raec¹³⁹ à faire l'amour ; & rapporte ensuite les aventures de sa mere. *Voilà les véritables conversations des tabagies & de tous les lieux où s'assemblent les hardis parleurs, comme Mezerai [...]*
critique/ injuste¹⁴⁰.

162. [CL], p. 342. [...] Je demande s'il n'est pas vray.
non.

XIV. « Extrait du huitième volume, qui n'est qu'une suite du septième » (scripteur A)

163. [CLI], p. 349. A la page 432, il parle encore d'une fable du menu peuple ; il dit qu'une cloche d'Aragon sonnoit d'elle-même, ce qui étoit toujours un présage de malheur. Il dit encore qu'on avoit vû des Croix de sang dans la pâte à faire du pain ; ce qu'il attribue au mauvais bled qui croit parmy le bon. Ensuite la farine de *ce mauvais bled, dit-il, semble être détrempee avec du sang. Voilà bien des observations & des raisonnemens peu dignes de l'histoire.*
lexplication/ est vraye/ et un histori/en fait bien/ de donner/ les raisons/ physiques/ de ce qui peut/ effrayer les/ ames foibles.

164. [CLII], p. 351. Il en veut principalement aux Financiers ; il y comprend aussi leurs Juges & ensuite tous ceux qui étoient près du Roy, les Seigneurs, *les belles Dames, les ministres de ses plaisirs : voilà comme il parle. Il declame après cela contre ceux qui épousent les filles d'un Financier, & dit que d'un sang si vilain & si mauvais il ne pouvoit naître qu'une engeance vicieuse & corrompuë.*

voila un/ article qui/ devoit bien/ déplaire au/ p. daniel,/ dire du mal/ des financiers[,]/ de ceux qui /épousent/ leurs filles[,]/ des ministres/ des plaisirs[,]/ des princes &c./ quel crime/ abominable &c.

165. [CLIII], p. 352. [...] il prend sujet de dire, *que des impôts, quoiqu'on les abolisse, il en reste toujours* quelque cicatrice comme des plaies. Voilà ses beaux raisonnemens ordinaires : [...]

Cela n'est/ malheureu/ement que/ trop vray.

166. [CLIV], p. 353. [...] il se mêle de tout blâmer, & ne veut jamais souffrir d'impositions sur les peuples, *comme s'ils n'avoient aucun interest à la grandeur & à la tranquillité des Etats, qu'on ne peut conserver sans argent.*

justification/ de louis 14.

167. [CLV], p. 356. A la page 495, il dit que la Duchesse de Bar vouloit donner au Roy le divertissement de voir danser un Balet dont elle avoit imaginé le dessein : Et il dit ensuite, pour faire le censeur sur toutes sortes de matieres, que ces choses ne sont pas les moindres affaires de *la Cour. Voilà comme il condamne jusqu'aux amusemens les plus innocens.*

Louis 14./ aimoit les/ ballets/ surtout/ dans sa/ jeunesse,/ il ne faut/ pas en dire/ de mal.

168. [CLVI], p. 357. A la page 502, il parle du Commerce que le Roy vouloit établir dans son Royaume ; & il s'étend sur la Manufacture de soie, comme sur une affaire de grande importance, dont il va chercher l'origine & l'usage chez les Perses, les Grecs &

139 Sic. Le scripteur A a rayé les deux dernières lettres pour porter en interligne « ce » afin de corriger en « race ».

140 A. François a relevé : « non, critique injuste » en fusionnant cette note avec la suivante.

les Romains. Il dit que les derniers avoient méprisé de s'en servir, de peur de s'amollir par ces molles étofes, plus propres à des femmes d'amour qu'à un peuple martial. Il fait ensuite le détail du progrès de cet usage ailleurs, & fait encore là-dessus des discours aussi mauvais que les premiers : ne voulant faire aucune reflexion qu'il y a des raisons de politique contre ce *qu'il dit, & que de pareils ouvrages font vivre le pauvre peuple aux dépens des riches pour qui il travaille.*

oui, mais/ la raison/ de morale/ subsiste/ toujours.

169. [CLVII], p. 358. A la page 515, il dit que la Varenne s'étoit élevé par des complaisances & par ses ministeres de volupté, qui sont les plus agreables auprès des Grands. Voilà comme il en veut toujours aux Grands.

le p. daniel/ avoit des/ raisons/ pour justi/fier cet/ infame/ proxenete.

170. [CLVIII], p. 358. Voilà comme il en veut toujours aux Grands. Mais les petits, comme eux, ne sont-ils pas quelquefois touchez *des attraits de la volupté, & tous les Grands le sont-ils, & le sont-ils toujours ? [...]*

quest ce que/ cela prouve,/ et quest ce que/ cela detruit.

171. [CLIX], p. 359. [...] On peut remarquer du moins que *la Varenne employa sa faveur pour l'établissement des Peres Jesuites à la Flèche, dont le Public luy doit de la reconnaissance. A la page 531 en parlant du Comte d'Auvergne, il dit Ce miserable. Il pouvoir le dire criminel, parce qu'il l'étoit. [...]*

voila la/ raison/ qui efface/ tous les/ crimes de/ lavarenne/ qui avoit/ d'abord été/ aide de cuisine de/ la soeur d'henri IV. qui/ disoit quil/ avoit moins ga/gné a larder/ ses poulets,/ qu'à porter/ ceux de son/ frere.

172. [CLX], p. 360. A la page 534, il dit, qu'un Seigneur avoit le courage fort élevé, & d'éminentes qualitez, *mais non pas de celles qu'il faut dans un État Monarchique [...]*.

voila une/ grande/ verite¹⁴¹.

173. [CLX], p. 360. [...] Que veut-il dire par celles [les vertus] qu'il faut dans un Etat Monarchique ? Ne faut-il pas de la *subordination & du respect pour les Loix & pour les Magistrats dans toutes sortes de Gouvernemens.*

oui, mais/ à quoi servi/roit dans/ une mon/archie la/ vertu de/ brutus &c.

174. [CLXI], p. 361. A la page 553, il dit qu'il arriva un fâcheux accident à la Reine Marguerite : Qu'un de ses Mignons fut tué à la portiere de son carosse par un jeune Gentilhomme desesperé de ce que ce galand avoit ruiné sa famille auprès de cette Princesse. N'est-ce pas parler *trop hardiment d'une Princesse qui touchoit de si près à tant de Rois ? Et où a-t-il pris la preuve de faits si graves, qui d'ailleurs sont plus convenables à des memoires satiriques qu'à l'histoire [...]*.

avant de/ rapporter/ quelque/ defaut de/ quelquun/ mezeray/ auroit du/ auparavant/ examiner/ sa genealogie.

175. [CLXII], p. 362. *Quelle idée veut-il donner dans la page 554 des questions de la grace, qui n'ont, dit-il, ni fond ni rive. A la page 593, il fait une belle relation [...]*.

c.a.d. hors de/ la portée/ de l'homme,/ les mahome/tans, les/ payens[,]/ les catholiques/ et les chretiens/ de toutes les/ sectes ont tous/ dispute sur/ la grace, sans/ trop s'entendre.

176. [CLXIII], p. 364. On disoit, rapporte-t-il, que les fondemens d'une nouvelle Ligue contre le Roy, avoient été jettés à la Flèche en Anjou : Car une femme, continuë-

141 A. François a fusionné cette note avec la suivante.

t-il à dire, assureoit y avoir veu dans une maison où l'on tenoit des Ecoliers, de certains Registres dans lesquels il y avoit plusieurs signatures écrites avec du sang. Voilà une Ligue bien *prouvée* ; une femme en a veu les Registres chez des Ecoliers. A la page 614, il fait un long tissu de contes qui presageoient la mort du Roy. N'est-il pas surprenant qu'on ait souffert dans un endroit de l'histoire [...].

oui, mais/ ces ecoliers/ avoient pour/ maitres/ des jesuites, et/ pouvoient/ avoir copié/ ce qu'on leur/ dictoit. le fait/ neanmoins/ peut netre/ pas vray./ mais il imp/ ortoit au p. daniel/ plus qu'a/ un autre de/ le relever.

177. [CLXIV], p. 365. [...] qui est si serieux, tant de raisonnemens qui ne sont dignes d'aucune attention ? Il veut qu'on croie qu'il n'y *ajoute pas de foy*. *Pourquoy les fait-il donc ? A la page 680, il accuse d'une grande foiblesse un des plus grands Rois du monde qui avoit bravé la mort en plusieurs occasions. Ce grand Prince [...]*

parce quon/ les fit alors./ et que tout ce/ qui regard/oit henri IV/ etoit interes/sant. un/ jesuite aur/oit sauté/ legerement/ sur les circo/nstances de/ sa mort.

178. [CLXV], p. 366. *La vanité et les passions dont il parle n'ont-elles de crédit qu'à la Cour : Les autres hommes n'en sont-ils pas susceptibles ?*

mais ces/ passions,/ je le repete,/ y sont d'une/ toute autre/ importance./ dailleurs/ les grands/ sont les/ principaux acteurs de l'histoire et il est/ rare qu'on soit obligé d'y parler du/ moins en detail, des simples particuliers¹⁴².

179. [CLXVI], p. 367. Les autres hommes n'en sont-ils pas susceptibles ? Oüi, & apparemment il le sçavoit. *Mais il avoit resolu d'attaquer les Grands, & il a tellement suivi sa resolution, qu'il y a lieu de croire qu'il vouloit plaire à la multitude par cette conduite là.*

dire la verité/ est ce attaq/uer les grands/ est ce chercher/ a plaire a la/ multitude.

180. [CLXVI], p. 367. Les gens les plus prévenus pour Mezerai, *demeureront d'accord que son stile est dur ; [...]*

cela est vrai,

181. [CLXVI], p. 367. [...] qu'il fait *quelquefois des periodes* mal liées, [...] on l'avoue,

182. [CLXVI], p. 367. [...] & qu'il *employe des termes barbares, ou connus seulement du menu peuple* : [...]

cela est vray/ encore.

183. [CLXVII], p. 368. [...] & ceux qui l'ont lu sans *prévention, ont trouvé qu'il est partout de mauvaise humeur* ; [...]

partout, cest/ trop, ce sont/ les faits qui/ l'y mettent.

184. [CLXVIII], p. 368. [...] qu'il ne *sçait pas faire le détail d'une action de guerre, & qu'il fait quelquefois de mauvais raisonnemens* sur toutes sortes de matieres.

le p. daniel/ parle mieux/ de la guerre,/ il setend/ dessus avec/ complaisance,/ il ne se comp/romet point/ par la.

185. [CLXIX], p. 368. [...] & qu'il fait quelquefois de mauvais raisonnemens sur toutes sortes de *matieres*. *Voilà ce que j'ay entrepris de faire voir* [...]

toutes sortes/ de matieres/ est une injus/tice.

186. [CLXX], p. 368. [...] Voilà ce que j'ay entrepris de faire voir : sur quoy je suis *seur que je serai souvent contredit* ; [...]

il a raison.

¹⁴² Les trois dernières lignes sont portées sur la marge inférieure.

187. [CLXXI], p. 368. [...] c'est ce que je ne puis ni ne veux empêcher ; je promets même de n'en point murmurer. *FIN.*

Pere daniel,/ vous prom/ettez plus/ que vous ne/ pouvez tenir.